



RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2024



Sommaire

- 03 Présentation de la collectivité
- 04 Cadre d'élaboration du rapport de développement durable
- 05 Le rapport de développement durable ajusté aux orientations du plan métropolitain pour le climat et la biodiversité

06 ATTÉNUER NOS IMPACTS

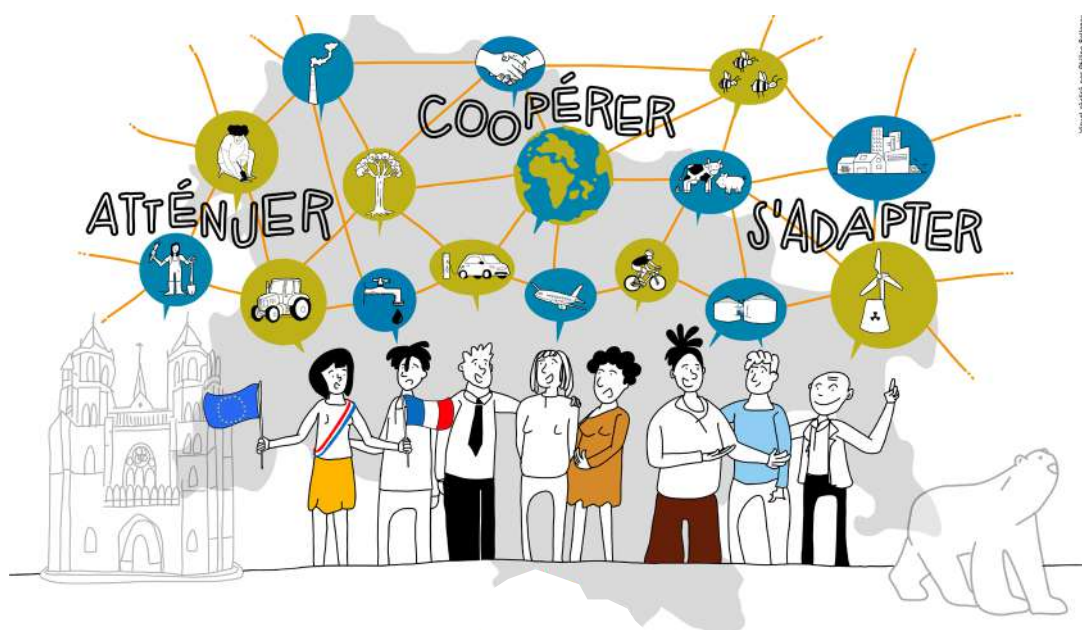
- 07 Mobilité
- 08 Logement et bâtiment
- 10 Production d'énergie
- 12 Production et consommation de biens et services
- 14 Agriculture et espaces de nature

16 NOUS ADAPTER AUX CHANGEMENTS

- 16 Eau
- 18 Alimentation
- 20 Justice sociale
- 22 Mutations économiques
- 24 Santé, cadre de vie, qualité de vie
- 26 Services rendus par la nature

28 COOPÉRER

- 28 Gouvernance partagée
- 30 Coopération extra territoriale
- 32 Mobilisation
- 34 Partage de la connaissance et des commerces



Présentation de la collectivité



©Philippe Bornier/Ville de Dijon

Une capitale régionale rayonnante et attractive

Dijon fait partie, depuis avril 2017, des 21 métropoles françaises. Elle appartient au cercle des zones urbaines identifiées par l'Etat comme les plus importantes dans la structuration du territoire national. Dijon, capitale de la nouvelle grande région Bourgogne-Franche-Comté depuis le 1er janvier 2016, se voit ainsi dotée des moyens d'amplifier encore son rayonnement et de renforcer davantage son attractivité.

Le passage en statut de métropole implique l'intégration de nouvelles compétences, transférées en particulier du conseil départemental de la Côte-d'Or. La métropole prend également pleinement en charge le développement touristique à l'échelle de l'agglomération tout entière. Mais pour l'heure, le périmètre géographique de la collectivité ne change pas : Avec 23 communes, Dijon métropole compte 260 376 habitants (source INSEE – populations légales millésimées 2020, en vigueur le 1er janvier 2023). La métropole assume aujourd'hui des missions essentielles pour son territoire : le développement économique, l'urbanisme et l'habitat, la gestion de l'eau et des déchets, l'environnement, les mobilités, la politique de la ville, le soutien au sport professionnel... Le projet métropolitain,

voté en 2022, est sa feuille de route, pour les prochaines années, basée sur 3 orientations transversales : la métropole ancrée sur son territoire, la métropole des transitions, la métropole des proximités.

Au cœur du triangle Paris-Lyon-Strasbourg, Dijon métropole joue un rôle majeur, celui d'une capitale régionale qui s'est dotée, depuis 2001, d'équipements et d'infrastructures indispensables : deux lignes de tramway, rocade nord, nouvel hôpital François-Mitterrand et nouvel hôpital privé Dijon-Bourgogne, Zénith, piscine olympique, grand stade, musée des Beaux-Arts, centre d'art contemporain, Cité internationale de la gastronomie et du vin, réseaux de chaleur urbains, usine d'incinération, station d'épuration entièrement reconstruite, 400 hectares supplémentaires de zones d'activités économiques, OnDijon – la ville connectée, un projet unique au monde par son ampleur –, une dizaine d'écoquartiers... L'ensemble de ces projets structurants a été mené avec, en toile de fond, la volonté affirmée de positionner Dijon métropole comme une référence écologique en France.

Le dynamisme et l'attractivité de Dijon métropole sont étayés aujourd'hui par

des indicateurs objectifs : une double reconnaissance de l'Unesco, au titre du Repas gastronomique des Français et des Climats du vignoble de Bourgogne, le classement du centre-ville en zone touristique internationale, une croissance marquée des effectifs étudiants, l'intérêt porté par de grands noms de l'architecture et de l'urbanisme, la multiplication des labels et des classements favorables à l'agglomération dans la presse nationale ou spécialisée, l'afflux de plus en plus important de touristes...

Dijon métropole mène ses projets de développement sans perdre de vue l'essentiel : la qualité de vie de ses habitants. Elle met ainsi en œuvre une gouvernance prenant en compte la diversité des communes qui la composent et place l'habitant au cœur de son action.



©Philippe Bornier/Ville de Dijon



Cadre d'élaboration du rapport de développement durable



©Paul Recober/Ville de Dijon

Depuis l'adoption de la loi Grenelle II, toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants ont l'obligation de réaliser un rapport annuel sur leur situation en matière de développement durable.

Contexte règlementaire

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à « *présenter en amont du vote du budget, un rapport faisant le point sur la situation en matière de développement durable de la collectivité au sens du cadre de référence pour les projets territoriaux*

de développement durable et agendas 21 locaux ».

Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 précise le contenu du rapport qui doit comporter « *au regard des cinq finalités du développement durable : le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité et le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.* »

Cadre de référence national

Le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

a élaboré un cadre de référence, pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21.

Ce cadre propose une grille de lecture autour de cinq éléments de méthode à mettre en œuvre et de cinq finalités auxquelles les actions et projets territoriaux de développement durable doivent contribuer autant que possible.

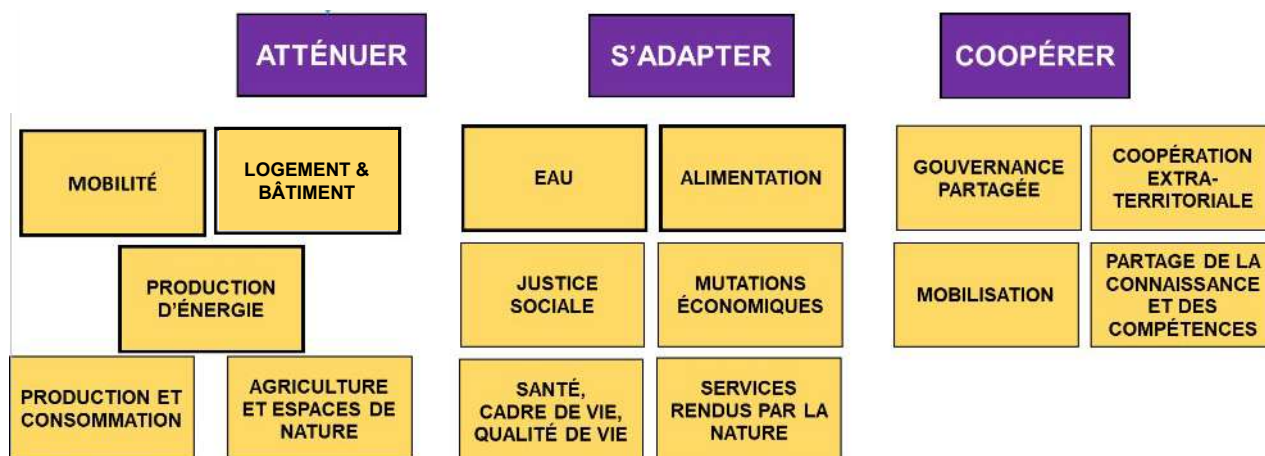
De nombreuses actions sont rendues possibles par des interventions combinées entre Dijon Métropole et la Ville de Dijon, du fait d'une forte mutualisation des services et d'agents entre les deux collectivités.

Les 5 finalités du rapport de développement durable

5 finalités de développement durable	5 éléments déterminants
 Lutte contre le changement climatique	 Stratégie d'amélioration continue
 Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	 Participation
 Épanouissement de tous les êtres humains	 Organisation du pilotage
 Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations	 Transversalité des approches
 Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	 Évaluation partagée



Le rapport de développement durable ajusté aux orientations du plan métropolitain pour le climat et la biodiversité



Structuration du Plan Climat et Biodiversité

Fruit d'une large mobilisation, le Plan Climat et Biodiversité a été adopté le 26 septembre 2024.

Il porte une ambition forte inscrite dans la continuité de l'action menée depuis 2001 en matière de transition écologique.

C'est très logiquement que le Rapport de Développement Durable a repris la matrice du Plan Climat et Biodiversité et s'efforce de donner à voir, par une sélection de projets pour chacune des grandes thématiques, son caractère systémique.

Certaines des illustrations de ce rapport sont tirées des outils créés par la métropole pour accompagner de façon pédagogique la phase de concertation.

La nouvelle formule du Rapport Développement durable, en respectant les 5 grandes finalités basiques s'enroule néanmoins autour des 3 axes stratégiques du Plan Climat et Biodiversité : atténuer, s'adapter, coopérer, pour se décliner ensuite en 15 grands domaines d'activités (selon le schéma ci-dessus).



©Emma Benyammine/Ville de Dijon

1 – **Dijon métropole : Amélioration du confort des cyclistes, des automobilistes et des piétons : aménagement de la Place du 30 Octobre et de la Légion d'Honneur**

Un projet qui s'inscrit dans le cadre du schéma directeur cyclable 2023-2030.

L'objectif de la métropole : porter la part des déplacements à vélo à 12% d'ici sept ans, contre 3% aujourd'hui. Au total, plus de 1 000 kilomètres de voirie sont ainsi « corrigés ».

Dijon Métropole entend développer la pratique du vélo au détriment de « l'autosolisme », avec pour objectif de conserver un bon taux de marche (30%) et de grignoter la part de la voiture (53%). Ce sont près de 25 000 véhicules, voitures, bus et vélos, qui passent quotidiennement par la Place du 30 Octobre et de la Légion d'Honneur. Étant donné que la densité de la circulation engendre des difficultés pour les usagers, Dijon a opté pour le réaménagement de la place afin de faciliter la circulation.

Cette initiative a pour objectif de faciliter les déplacements des cyclistes et des piétons, de faire face aux interférences et conflits d'usages au niveau du rond-point, mais aussi de végétaliser et de désimperméabiliser l'espace public.

L'aménagement de la place a été ainsi repensé avec :

- Une réduction du nombre de voies de circulation dans l'anneau

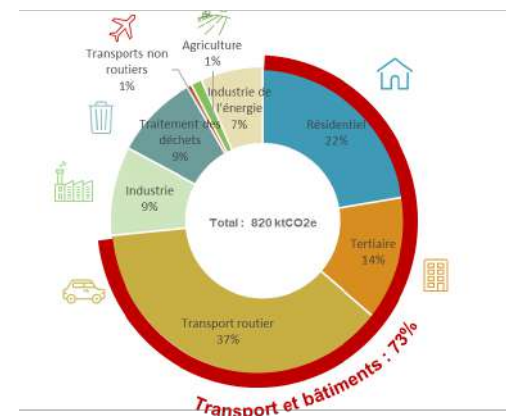
- Le maintien des feux de signalisation
- L'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle
- La création d'îlots de 5 mètres de largeur permettant d'orthogonaliser le croisement des flux motorisés et des cycles
- La création d'un espace de sécurité entre la piste cyclable et le trottoir (avec du mobilier urbain (arceaux, station DiviaVélodi, etc.))
- La refonte des espaces piétons afin de les rendre plus agréables
- Le déplacement de l'arrêt de cars régionaux actuellement sur la place.

En plus de créer un aménagement sécurisant pour les mobilités actives, cet aménagement permettra de valoriser un cadre de vie et un environnement agréable et durable.

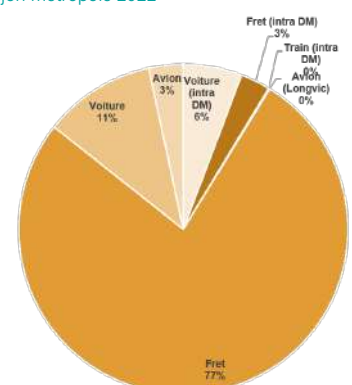
C'est en projet...

Améliorer l'accessibilité des arrêts de bus et quais de tram aux Personnes à Mobilité Réduite (rampes...) sur tout le territoire de Dijon métropole

Émission de GES par secteur Dijon métropole 2022



Émission des transports Dijon métropole 2022



2 – Dijon métropole : Une nouvelle politique de logistique urbaine

Située sur un axe qualifié de corridor international de fret majeur, la métropole dijonnaise est impactée par le phénomène d'amplification des flux de transports de marchandises observé ces dernières années.

La métropole a mené une démarche de concertation de l'ensemble des acteurs économiques et institutionnels du territoire pour co-définir les ambitions de cette nouvelle politique de logistique urbaine dont l'objectif est le transport des marchandises vertueux pour :

- Faire de la logistique urbaine un levier de la transition énergétique en réduisant les impacts sur l'environnement des flux de marchandises ;
- Apaiser le centre-ville dijonnais, cœur de ville au patrimoine préservé, et améliorer le cadre de vie des habitants de la métropole ;
- Améliorer l'efficacité du transport de marchandises et diminuer les externalités négatives ;

- Renforcer l'attractivité et la compétitivité de son territoire.

Cette démarche partenariale permettra d'aboutir dans les prochains mois à l'adoption d'une Charte et d'un plan d'actions qui s'articulera autour de 5 axes :

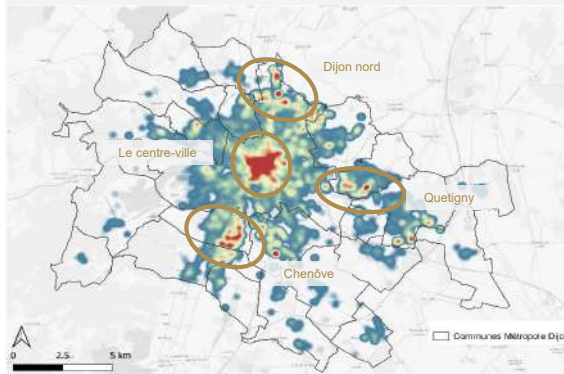
- L'urbanisme logistique
- La transition écologique
- Les enjeux sociaux
- La réglementation
- L'innovation

Représentation de la logistique sur la métropole

La logistique représente sur la métropole :

- 9% des déplacements motorisés
- 14% de l'emprise au sol des véhicules

33 900 mouvements par jour localisés sur le centre de Dijon et les Zones Industrielles (Chenôve, Quetigny et Dijon nord)



C'est en projet...

Réaliser une étude d'opportunité pour un projet de Service express régional métropolitain (SERM) en partenariat avec la Région et l'État, et en concertation avec les EPCI de l'aire urbaine et le Département.

3 – Aménagement d'une piste cyclable et de sécurisation de la voirie à Chevigny-Saint-Sauveur

Le territoire métropolitain dispose de plus de 368 km de voies cyclables et consacre chaque année au minimum 2 millions € pour développer l'usage des deux-roues avec notamment l'installation de nouveaux arceaux pour stationner les vélos et le développement d'aménagements cyclables sécurisés.

Après la création des pistes cyclables permettant de relier Chevigny-Saint-Sauveur aux communes de Quetigny en 2021 et Sennecey-les-Dijon en 2020, c'est désormais le réseau cyclable à l'intérieur de la ville qui s'agrandit avec la création d'une nouvelle piste, au cours de l'été 2024, le long du boulevard John Fitzgerald Kennedy dans la continuité de celle de la rue du 19 mars 1942 pour un montant engagé par Dijon métropole de 320 000 €.



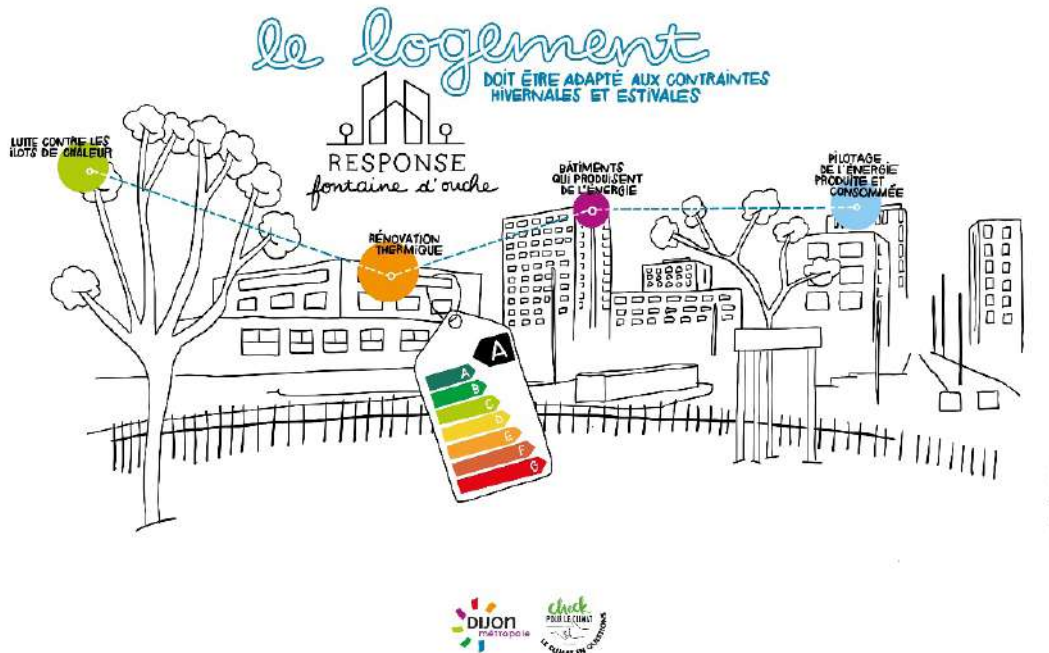
©Emma Benyamine/Ville de Dijon



Travaux d'aménagement de piste cyclable et sécurisation de la voirie, boulevard John Fitzgerald Kennedy à Chevigny-Saint-Sauveur ©Emma Benyamine



Logement et bâtiment



1 – Dijon métropole : Bruges II

Des opérations d'aménagement sont d'ores et déjà mise en place sur le territoire de Dijon métropole avec pour objectif l'amélioration de la qualité de vie dans l'habitat en prenant en compte les enjeux climatiques à venir, un exemple : le projet « Bruges 2 » :

Le projet « Bruges 2 » construit la résilience face aux enjeux climatiques à l'échelle d'un quartier :

Ce projet s'inscrit dans une démarche innovante qui cible :

- La gestion du risque d'inondation
- Une contribution au projet de résilience alimentaire de la métropole
- Une approche R&D de lutte contre les effets d'îlot de chaleur urbain
- Des logements pour tous et tous les budgets
- La réduction de l'impact carbone par la réhabilitation des logements existants plutôt que leur démolition-reconstruction
- Des mobilités douces bien pensées
- Le recours important aux énergies renouvelables

Ces orientations d'aménagement pour ce nouvel écoquartier réinterrogent les pratiques de conception urbaine, tout en démontrant que face à ces nouveaux défis, il est possible de s'adapter : les espaces publics, tournés vers l'eau, la

reconstruction d'espaces naturels sur une ancienne friche, offriront ainsi aux habitants de ce quartier un lieu calme et résilient, adapté aux îlots de chaleur urbain.

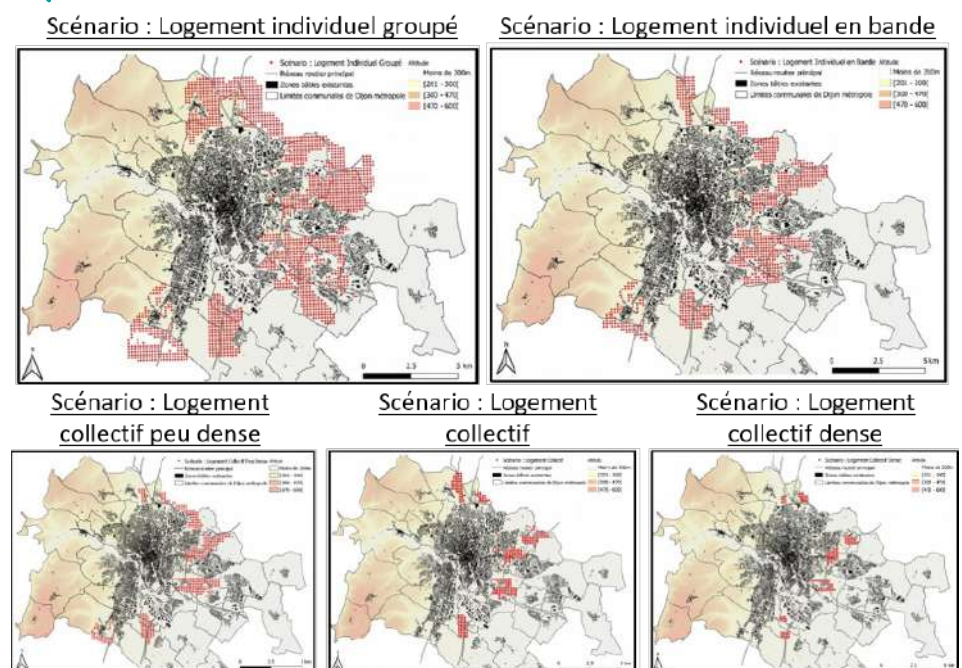
C'est en projet...

Une réflexion est engagée sur le secteur Porte d'Agrippa situé autour du SNFC Porte Neuve, de plus de 35 ha pour anticiper sa mutation et faire de ce site un futur quartier démonstrateur de la neutralité climatique

C'est en projet...

La Ville de Dijon va collaborer avec Terra-gilis dans le cadre d'une opération de rénovation intégrant une approche holistique.

5 scénarios de formes urbaines - Dijon métropole à 2050



 Nouvelles zones à bâtir d'ici 2050

2 – Dijon métropole : La rénovation urbaine de la Fontaine d'Ouche se poursuit

Engagé en 2020, le projet RESPONSE situé dans le quartier de la Fontaine d'Ouche qui métamorphose ce dernier est entré en phase de mise en œuvre en 2022. Ce projet, le premier du genre au niveau européen dans un quartier de rénovation urbaine, a vocation à participer à la construction d'une écologie pour tous.

Au total, l'opération d'autoconsommation collective regroupe 487 logements ainsi que les bâtiments municipaux du quartier. Ces aménagements offrent un cadre de vie embelli, davantage de confort pour les habitants, ainsi qu'une réduction des charges non négligeable notamment de chauffage. Le programme comporte l'installation de thermostats intelligents, de radiateurs et de détecteurs de fumée connectés. Sur l'ensemble du bâtiment, seule la quantité d'énergie nécessaire sera fournie, sans déperdition d'énergie. Les solutions déployées vont permettre aux habitants aussi de bénéficier d'actions permettant de sécuriser les coûts de l'énergie grâce à l'usage

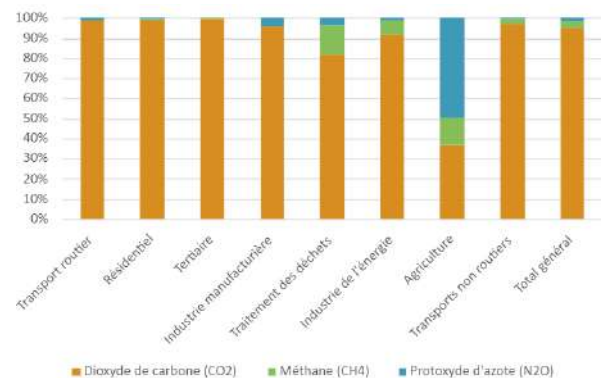
d'énergies renouvelables et d'optimiser au maximum sur le quartier de l'énergie produite. L'électricité produite alimentera l'ensemble des bâtiments publics du quartier. Celle qui n'aura pas été consommée sur place sera revendue sur le marché.

Toujours dans le cadre de ce projet RESPONSE, les écoles Buffon, Colette et Anjou sont devenues en 2023 et en 2024 les premières écoles à énergie positive de France.

C'est en projet...

Modélisation 3D des bâtis sur l'environnement et la concentration des pollens (avec ATMO BFC)

 Répartition des types de GES émis par secteur
Dijon Métropole 2020



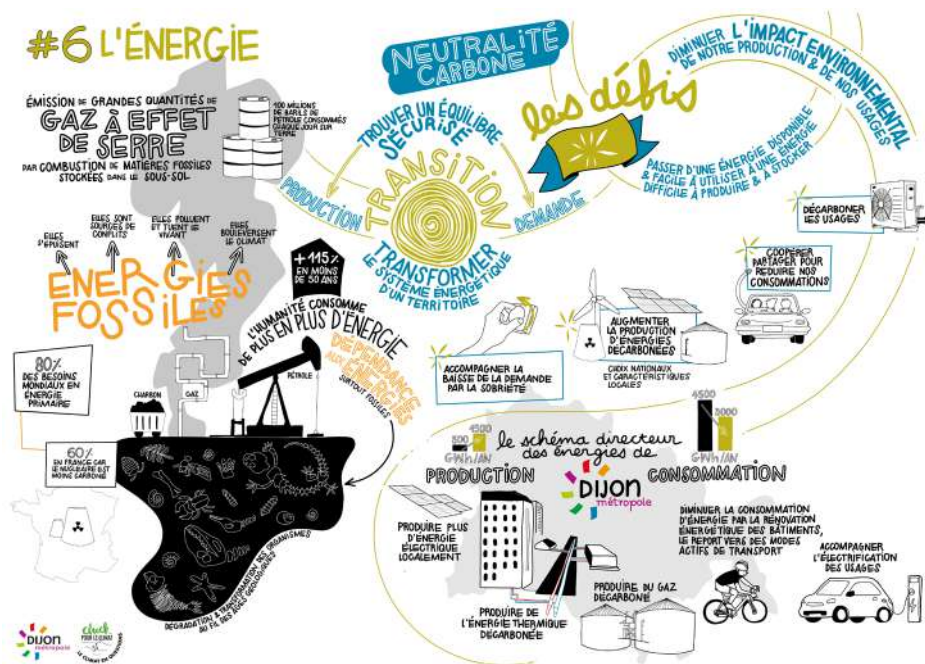
3 – Un nouvel écoquartier va sortir de terre à Saint-Apollinaire

Sur un terrain d'un peu plus de 5 hectares situé au nord-est de la ville, près du du complexe sportif métropolitain, 250 logement de typologies variées (logements en accession abordable, habitations à loyers modérés, pavillons individuels..) vont être créés avec des voies de circulation douces et un parc central arboré comprenant entre autres des aires de jeux. La construction du quartier «Courbes-Royes» participe pleinement à la mise en œuvre des objectifs métropolitains en matière de création de logements.



Futur quartier des Courbes-Royes à Saint-Apollinaire ©Nexity

Production d'énergie



1 – Dijon métropole : Installation d'ombrières sur le parking du Zénith avec autoconsommation de l'énergie produite par le tramway

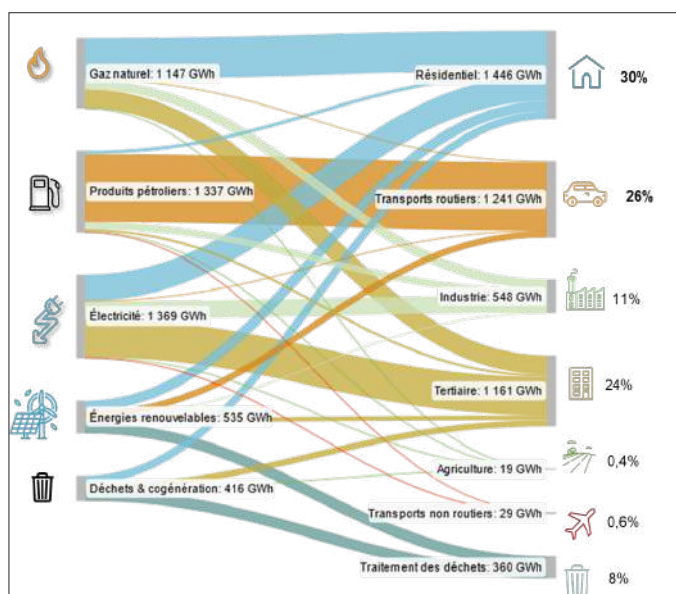
Le projet de centrales photovoltaïques sur le parking du Zénith et du centre d'exploitation André Gervais s'intègre aux objectifs du Plan Climat et Biodiversité de Dijon métropole, fixés en matière de réduction des émissions de CO₂ et de développement des énergies renouvelables locales.

La production d'électricité solaire soutiendra l'électrification des infrastructures de mobilité, notamment l'alimentation du tramway, contribuant ainsi à la baisse des émissions de CO₂.

En expérimentant l'autoconsommation collective, Dijon métropole crée une bande énergétique locale et résiliente, capable de répondre aux fluctuations des prix de l'énergie.

Ce modèle, aligné avec les engagements climatiques et énergétiques, ouvre la voie à un réseau énergétique intégré et durable, en soutien aux objectifs de mobilité bas-carbone pour le territoire.

Consommation énergétique par vecteur (2022)



C'est en projet...

Etude de création et mise en place d'une SEM Energies pour faciliter le déploiement des projets de production d'énergie sur le territoire (production d'électricité d'origine photovoltaïque et production de chaleur à partir de biomasse)

Production d'énergie

2 – Dijon métropole : Construire une centrale de méthanisation fournissant de l'énergie verte

Une unité de production de biométhane a été mise en service au sein de la Station de Traitement des Eaux Usées de Dijon Métropole à Longvic.

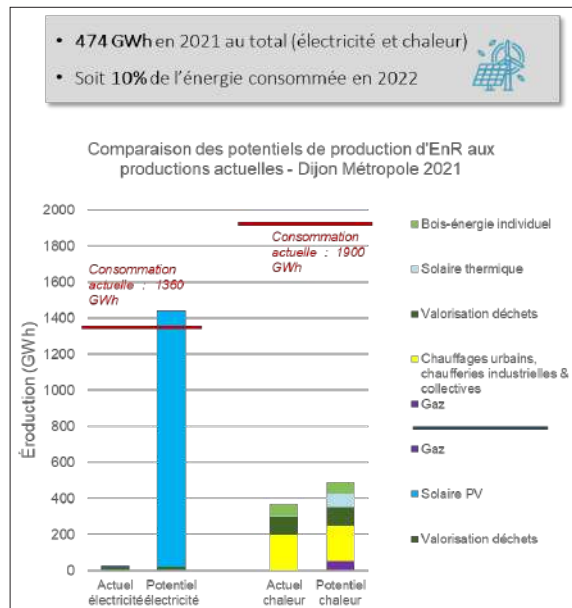
Inaugurée en avril 2023, l'unité produit du gaz « vert » destiné à être réinjecté dans le réseau de distribution géré par GRDF, avec une capacité de près de 10 GWh/an.

L'unité de méthanisation utilise le biogaz issu du traitement des boues et graisses de la station d'épuration Dijon-Eau Vitale.

En matière de bilan carbone, la filière complète de traitement des boues ainsi modernisée et complétée de l'unité de méthanisation permet de passer d'un volume d'émission de +1 342 tCO₂/an à -1 694 tCO₂ / an.

La station d'épuration Dijon Eau-Vitale apporte ainsi un service pour l'eau et l'assainissement, mais aussi pour la transition énergétique.

Comparaison des potentiels de production d'EnR aux productions actuelles - Dijon métropole 2021



C'est en projet...

Etude de réalisation d'un projet de production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque sur le site de l'ex BA102 (environ 80 GWh/an)

3 – Le réseau de chaleur s'étend sur 6 communes

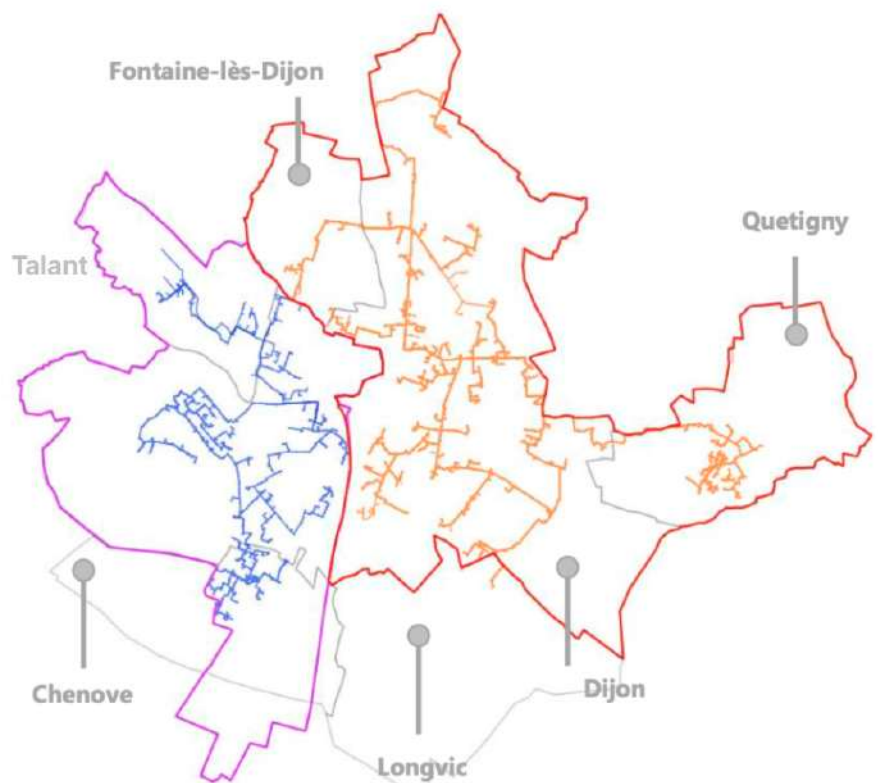
Le réseau de chaleur urbain métropolitain distribue environ 450 GWh/an de chaleur aux abonnés qui sont connectés.

Grâce à l'installation d'un échangeur de chaleur dans l'unité de valorisation énergétique (UVE), Dijon métropole valorise la chaleur thermique issue de l'incinération des ordures ménagères à hauteur de 150 GWh/an, soit un tiers de la chaleur consommée.

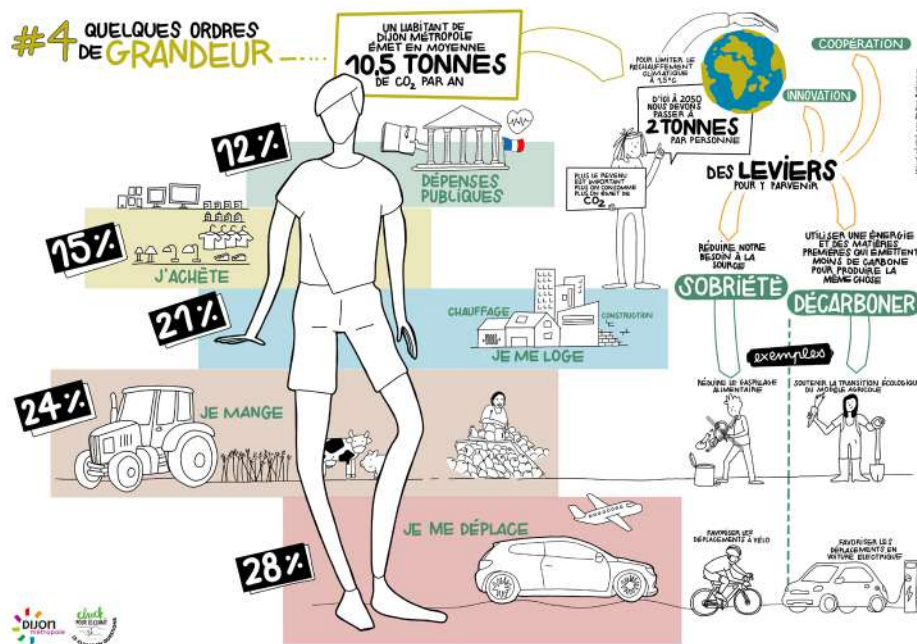
Le réseau de chaleur métropolitain est en deux parties, désormais interconnectées.

En 2023, il s'étend sur 115 Km.

Rapporté au nombre d'habitants, c'est l'un des plus étendus de France.



Production et consommation de biens et services



1 – Dijon métropole : Vers plus de circularité dans l'usage des ressources

Face au défi climatique, l'enjeu est de tendre vers un nouveau modèle pour mettre fin à la fois à la culture du « tout jetable » :

- Réduire, réutiliser, recycler : **l'économie circulaire** vise à minimiser les déchets et à optimiser l'utilisation des ressources tout au long du cycle de vie d'un produit.

Dijon métropole, dans cette démarche, s'attache à privilégier, dans le cadre de ses opérations d'aménagements et/ou de construction, à favoriser le réemploi afin de diminuer le volume des déchets ; cela a été le cas notamment pour **le chantier d'éco-réhabilitation sur Fontaine d'Ouche** (dans le cadre du projet RESPONSE) qui a été véritablement exemplaire en termes de développement durable avec la mise en place d'actions telles que : le réemploi des bois de bardage ainsi que des 399 portes palières, le réemploi des palettes utilisées, le recyclage des menuiseries PVC et aluminium (auprès de l'entreprise VEKA), le recyclage du vitrage (avec SERFIM) et le recyclage de la laine de verre existante avec ISOVER.

mais également réduire l'impact de nos activités :

- Répondre aux enjeux du développement durable (empreinte environnementale

favorable en stockant le carbone) : **les matériaux biosourcés** qui sont issus de la matière organique renouvelable (biomasse), d'origine végétale ou animale grâce à leur déphasage thermique et à leurs propriétés respirantes présentent des performances reconnues tant sur le plan de l'isolation thermique que sur celui du confort hygrométrique.

Dijon métropole, dans cette démarche, innove sur ses équipements :

Stade Trimolet : les nouveaux terrains synthétiques du stade Trimolet sont issus des filières de recyclage avec un remplissage naturel de noyaux d'olives concassées. Ce nouvel habillage synthétique contribue à améliorer la préservation des ressources en eau également car il ne nécessite pas d'arrosage.

Stade Bourillot : En 2023, la Ville de Dijon a lancé un grand plan d'investissement de 20 M€ pour moderniser le stade Bourillot ; la pelouse en gazon synthétique a été remplacée par une nouvelle, qui présente une caractéristique innovante : celle d'être remplie avec des rafles de maïs. Autrement dit, la partie centrale de l'épi (une fois libéré des grains) concassée.

Rue Germaine Tillon (à Dijon) : pose d'un enrobé drainant.

Piste cyclable structurante de Chevigny Saint-Sauveur (du rond-point de la visitation à l'entrée de Quetigny), cours d'école du Nord et Coteaux du Suzon : pose d'un urbanlight (il s'agit d'un revêtement clair et perméable, 100% recyclable issu du mélange à froid de granulats avec un « liant innovant organominéral transparent », qui, lorsqu'il est associé à un aménagement végétalisé permet de lutter contre les îlots de chaleur urbain.

Toutes les nouvelles pistes cyclables ainsi que **les quais de bus** sont aussi concernés afin de mieux prendre en compte l'infiltration : soit en augmentant de manière significative la végétalisation de l'espace public (comme cela a été le cas pour le nouvel aménagement de la Place du 30 Octobre), soit en privilégiant la pose d'un enrobé drainant pour limiter l'imperméabilisation.

C'est en projet...

Dynamiser la plate-forme d'échanges de ressources entre structures «synergies» en actualisant le diagnostic des flux et des ressources.

Production et consommation de biens et services

2 – **Dijon métropole :** **Le gobelet aussitôt utilisé, aussitôt récupéré !**

Dijon métropole a lancé un nouveau service gratuit de prêt et de lavage de gobelets réutilisables pour les événements qui ont lieu sur le territoire.



Destiné aux organisateurs (associations, entreprises et collectivités) de Dijon métropole, ce dispositif, géré par l'entreprise Envie 2E Bourgogne, a pour objectif de faciliter la mise en place d'événements écoresponsables. En à peine 6 mois, 19 824 gobelets ont été prêtés pour une vingtaine de manifestations.

Cette initiative s'inscrit dans la politique de prévention des déchets de la collectivité, visant à réduire l'utilisation de gobelets jetables, source importante de déchets lors des événements.



Lancement du service de location de gobelets réutilisables, par ENVIE 2E Bourgogne
©Emma Benyamine/Ville de Dijon

C'est en projet...

Modernisation de l'Unité de Valorisation énergétique

Réduction de la quantité de DMA en «g/hab./an»



3 – **Poursuite de la mise en place des bornes de tri alimentaire en 2024 dans toutes les communes**

Le bac à ordures ménagères d'un habitant de la métropole est composé de 17 % de déchets alimentaires. C'est moins qu'au plan national mais c'est encore trop puisque ces déchets sont valorisables.

C'est pourquoi, Dijon métropole a expérimenté en 2023 différents modes de gestion des déchets alimentaires en mettant à disposition, des habitants des communes d'Ouges, de Neuilly-Crimolois, de Quetigny, et de Dijon plusieurs solutions de tri de ces déchets.

Ces expérimentations ont permis d'identifier les solutions de gestion des déchets alimentaires les plus efficaces selon chaque type d'habitation afin d'être mises en place de manière progressive dans les communes. Le compostage reste la solution à privilégier cependant, pour les habitants ne pouvant pas avoir recours au compostage individuel ou au compostage partagé, Dijon métropole déploie progressivement sur l'espace

public des bornes de tri des déchets alimentaires de 2024 à 2026. A fin 2026, environ 800 bornes seront déployées.

En 2024, 239 bornes de tri de déchets alimentaires ont été installées:

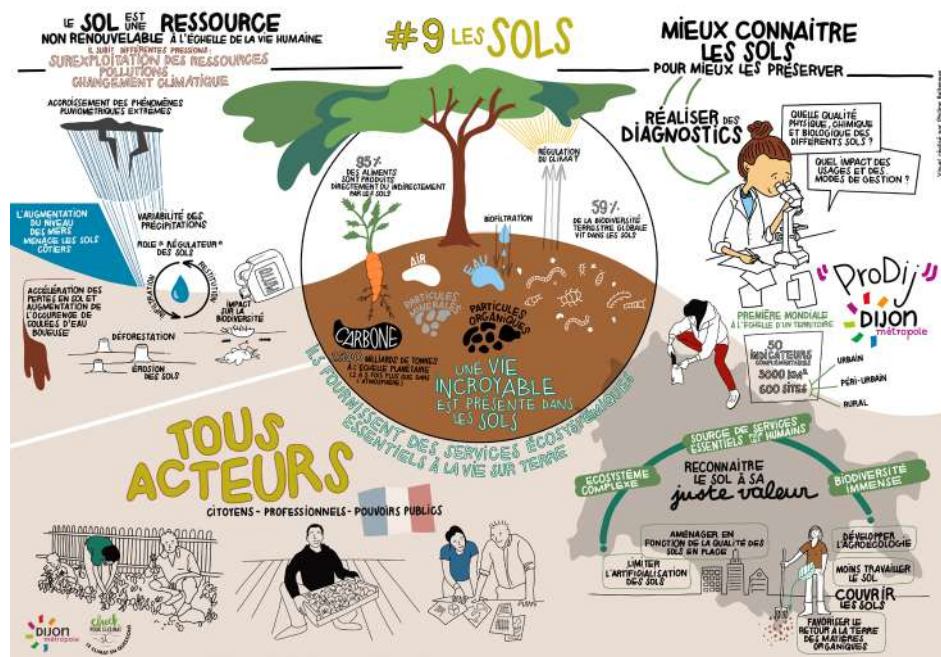
- 5 à Ahuy,
- 2 à Bressey-sur-Tille,
- 2 à Bretenière,
- 36 à Chevigny-Saint-Sauveur,
- 3 à Daix,
- 20 sur le quartier des Grésilles,
- 59 sur le quartier université et
- 52 sur le quartier Varennes, Toison d'Or à Dijon,
- 3 à Fénay,
- 2 à Hauteville-les-Dijon,
- 2 à Magny-sur-Tille,
- 8 à Neuilly-Crimolois,
- 6 à Perrigny-les-Dijon,
- 11 à Quetigny,
- 22 à Saint-Apollinaire et
- 6 à Sennecey-les-Dijon.

La lutte contre le gaspillage alimentaire reste par ailleurs un défi majeur à relever collectivement.



Bac déchets alimentaires © Ville de Chevigny-Saint-Sauveur

Agriculture et espaces de nature



1 – Dijon métropole : Favoriser les corridors de biodiversité, Labelliser «Écojardin» le campus Montmuzard

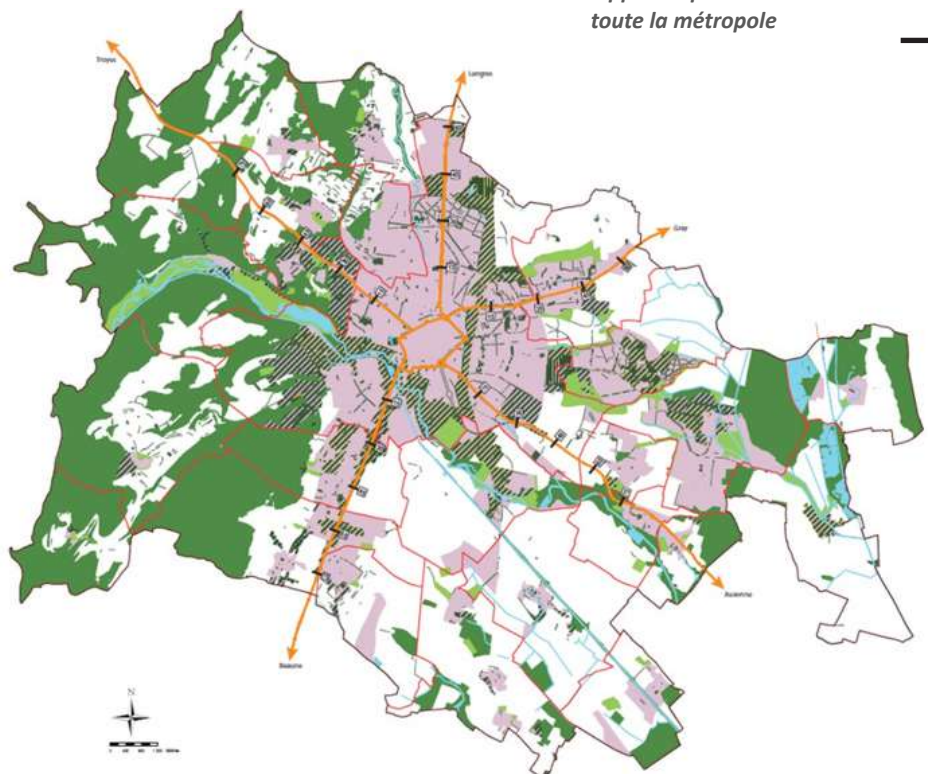
Ce projet qui vise à coordonner la mise en place d'une gestion écologique pour favoriser les corridors de biodiversité sur le territoire concerne 7 structures (uB, Inrae, Institut Agro Sup, CRDP, Crous, VD et DM) sur une superficie de près de 130 ha.

Le dépôt coordonné des dossiers de labellisation ECOJARDIN par chacune des structures est prévu en juin 2025.

C'est en projet...

Élaboration d'une stratégie de gestion pour pérenniser et développer la patrimoine arboré sur toute la métropole

Trame verte et bleue (TVB) et accès aux espaces verts



2 – **Dijon métropole :** **Mesurer l'empreinte biodiversité des collectivités**

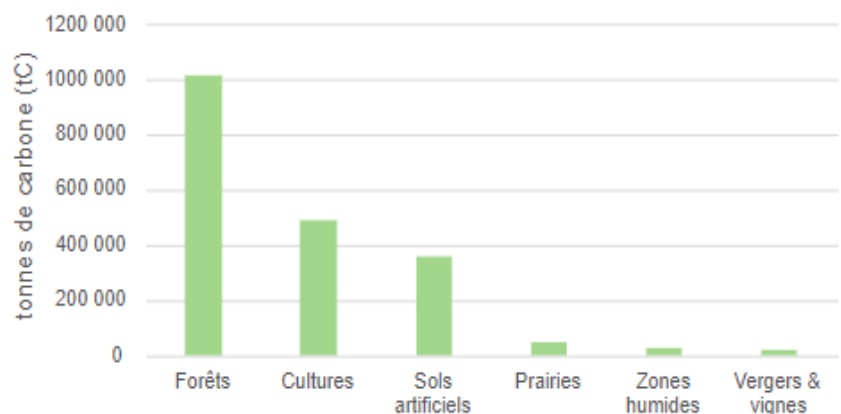
Aux côtés de 4 autres collectivités, Dijon métropole a intégré un groupe pilote visant à développer un outil de mesure de l'empreinte biodiversité des collectivités, déclinés du GlobalBiodiversity Score/GBS, précédemment développé par CDC Biodiversité pour les entreprises et institutions financières.

Cette mesure de l'empreinte a pour ambition de fournir des éléments objectifs à déterminer les pressions et impacts d'une collectivité sur son périmètre opérationnel, de valoriser les actions conduites et d'identifier les pistes de réduction de l'empreinte biodiversité.

C'est en projet...

Accueillir les Assises Européennes de la Transition Énergétiques à Dijon en 2026

 **Répartition des stocks de carbone à l'hectare par type de sol**
Dijon métropole 2018



3 – **Renaissance du vignoble de la côte dijonnaise au sein des communes de Dijon métropole**

À **Daix**, **Talant**, **Plombières-les-Dijon**, **Corcelles-les-Monts** et **Dijon**, le territoire de la métropole compte aujourd'hui quelque 50 hectares de vignes plantés en zones référencées en AOC Bourgogne, sans compter bien sûr les vignobles de **Chenôve** et **Marsannay-la-Côte** qui obéissent davantage à une logique d'appellation « Village ».

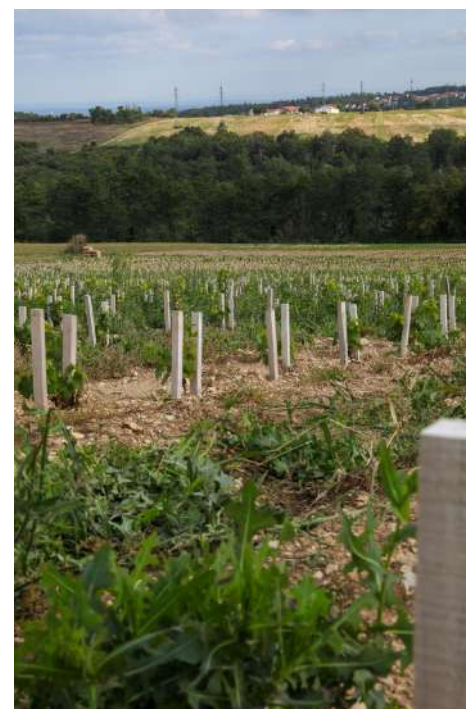
Environ 60 hectares supplémentaires pourraient constituer de nouvelles terres viticoles dans un avenir de 6 à 10 ans.

Depuis plusieurs années, la métropole de Dijon, avec un groupement de viticulteurs constitué en association, a engagé une stratégie de renaissance de son vignoble. Un dossier vient d'être déposé auprès de l'Inao (Institut national de l'origine et de la qualité) en vue d'obtenir, au sein de l'appellation d'origine contrôlée

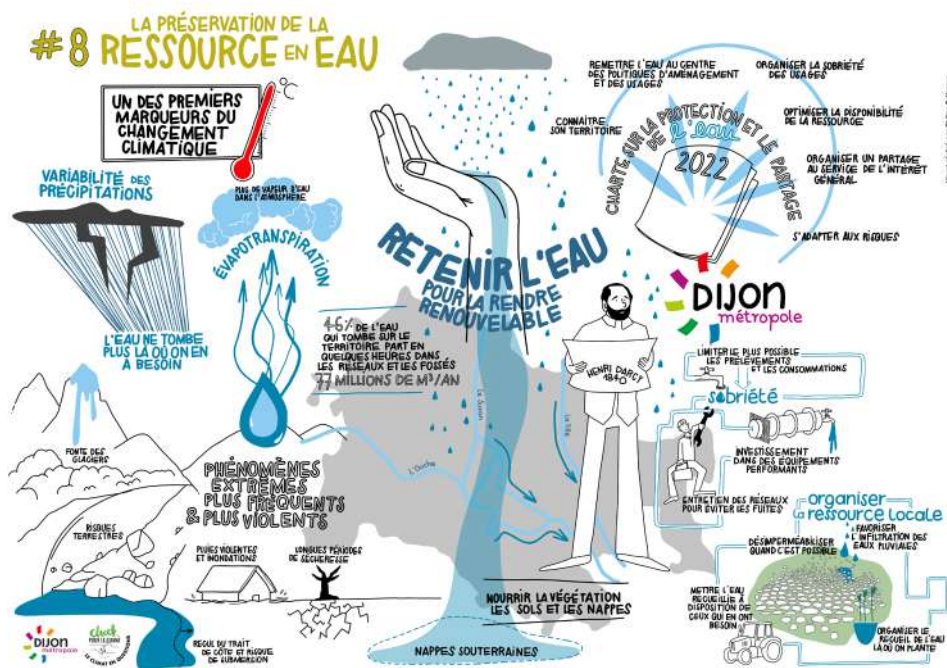
(AOC) Bourgogne, une dénomination géographique complémentaire « Bourgogne Dijon ».



Vignes métropolitaines -
Les vignes de Thierry Mortet à Daix © Paul Recober/VD



Vignes métropolitaines -
Les vignes de Violaine Moissenet à Corcelles-les-Monts
© Paul Recober/VD



1 – Dijon métropole : Les espaces publics aménagés pour être durables, perméables et végétalisés

Le PLUI et le coefficient de biotope par surface (qui définit la proportion de surfaces favorables à la nature) sont applicables à l'ensemble des projets. Ils intègrent des dispositions limitant l'imperméabilisation et favorisant la biodiversité comme la plantation d'un arbre pour 100 m² de pleine terre, l'identification de 163 arbres remarquables, 54 espaces boisés (EBC), 169 espaces d'intérêt paysager et écologique (EIEP), 700 continuités de nature à préserver et 8 à créer.

Dijon métropole participe activement à la transition écologique en aménagement des espaces publics durables, perméables et végétalisés. Ces espaces publics favorisent l'utilisation de matériaux perméables afin de développer une gestion intégrée des eaux pluviales, une gestion à la source : infiltrer au plus près de là où l'eau tombe.

Des matériaux innovants sont ainsi utilisés comme les enrobés drainants mis en œuvre en 2022 rue Germaine Tillon ou l'urbalight dans plusieurs cours d'école (comme par exemple à Dijon, les cours des écoles Flammarion, Maladière, Baker, Ecole du Nord, Côteaux du Suzon et Victor Hugo ainsi qu'à Longvic la Cour de l'Ecole Carraz) ou certaines pistes cyclables et quai de bus.

L'urbalight est un revêtement clair et perméable, 100% recyclable issu du mélange à froid de granulats avec un « liant innovant organominéral transparent », qui, lorsqu'il est associé à un aménagement végétalisé permet de lutter contre les îlots de chaleur urbain.

Deux aménagements majeurs en 2024 intègrent une gestion vertueuse des eaux pluviales : la requalification de l'axe Monge et de la place Bossuet ainsi que la place du 30 octobre.

Ces aménagements permettent d'infiltrer les eaux de pluie sur plus de 2,5 Ha

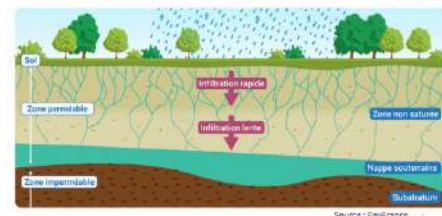
Dans une démarche de désimperméabilisation, les travaux menés dans le bas de la rue de Rouen ont consisté en l'installation d'une grille dans le sens de la pente donnant désormais la possibilité aux eaux de pluie de rejoindre le square Paul Bert. Elles s'infiltreront progressivement dans le sol et irrigueront l'herbe et les grands arbres. Sur la placette, le bitume a été remplacé par des pavés drainants enherbés facilitant également l'infiltration d'eaux pluviales.

Pour contribuer à lutter contre les îlots de fraîcheur et adapter nos espaces urbains, la végétalisation est une composante

majeure de nos aménagements. Plusieurs centaines d'arbres seront plantés en 2024 pour contribuer verdure notre territoire.

Actuellement, en cours d'étude pour les cheminements du jardin de l'Arquebuse, la désimperméabilisation est déjà mise à l'œuvre dans les allées du cimetière paysager des Péjoces, au centre-social des Bourroches ou encore au rond-point du 8 mai-1945.

 L'infiltration est le processus par lequel l'eau pénètre dans les sols et recharge les nappes



C'est en projet...

2025 : début de la construction d'une unité de traitement des micro polluants et micro plastiques à la station Eauvitale

2 – Dijon métropole : Étude prospective Ouges-Vouge-Tille

Une étude prospective pour anticiper les effets du changement climatique sur les ressources en eau (sur les bassins Ouche, Tille et Vouge, incluant la nappe de Dijon Sud)

Classés en zones de répartition des eaux, les syndicats du bassin de l'Ouche, du bassin de la Vouge et du bassin de la Tille ont lancé une étude prospective d'anticipation des effets du changement climatique pour aboutir à la définition d'une stratégie d'adaptation.

Cette étude a pour objectifs de :

- définir la modification des usages sur notre territoire impacté par l'évolution attendue du climat à l'horizon 2050
- identifier une stratégie d'adaptation
- planifier les actions et investissements nécessaires à l'anticipation des effets du changement climatique sur la ressource en eau.

Les réflexions sont menées en partenariat avec les collectivités locales (exécutif, services urbanisme, aménagement et développement du territoire, SCOT, PCAET...), le secteur agricole, le secteur industriel et économique, le secteur touristique, des représentants des consommateurs, des chercheurs et scientifiques etc.

C'est en projet...

Soutenir le déracordement du réseau d'eau pluviale à la parcelle par la création d'un référentiel technique et financier de déracordement en partenariat avec les acteurs de la formation et du bâtiment

Réseau hydrographique - Dijon métropole



3 – Sécurisation de l'approvisionnement en eau potable à Flavignerot et à Corcelles-Les-Monts

Pendant très longtemps, l'eau potable des communes de Flavignerot et Corcelles-les-Monts venait d'une source unique située au bord de l'autoroute 38 à hauteur de Velars-sur-Ouche : le puits du Crucifix.

Cette sécurisation est mobilisée en cas d'indisponibilité de la source du Crucifix ou de la conduite reliant la source au réservoir de Corcelles-les-Monts.

Après de fortes pluies, cette source est susceptible de présenter des taux relativement élevés de nitrates en raison de la configuration géologique des lieux (terrains karstiques).

Afin de sécuriser l'approvisionnement en eau potable et de qualité des habitants, une interconnexion avec le réseau de la métropole a été réalisée en mars 2022 pour un montant de 360 000 euros.

Les travaux financés par Dijon métropole ont consisté en la pose d'une canalisation de 1 300 mètres jusqu'au captage des Gorgets à Dijon.



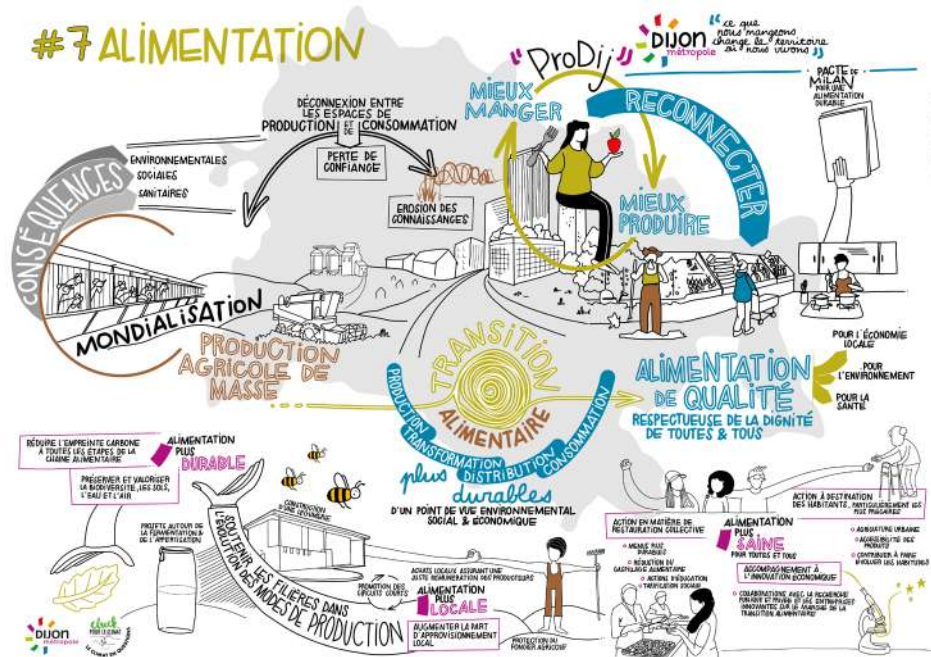
© Jonas Jacquelin/VD



© Jonas Jacquelin/VD

Dijon métropole a réalisé une interconnexion entre le réseau de distribution de Dijon et des communes de Corcelles-les-Monts et Flavignerot afin, de compléter la ressource en eau de ses 2 communes. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du schéma directeur eau potable de Dijon métropole.

Alimentation



1 – Dijon métropole : Mieux Produire Mieux Manger... la force des pratiques d'achats publiques et privées

Le Programme ProDij - Mieux Manger Mieux Produire - dans le cadre du Plan Climat et Biodiversité qui intègre l'alimentation comme enjeu fort des objectifs du Plan et dans le cadre du Spaser adopté par la Métropole, la métropole a animé en 2023 et 2024 une démarche collective auprès des communes volontaires en vue d'établir d'un marché commun de préparation et fourniture des repas pour les restaurants scolaires, structures hors période scolaire et structures petite enfance.

Les communes ont ainsi pu mettre en commun les objectifs d'une alimentation saine, durable et des qualités du service attendu par le prestataire. Ainsi, l'entreprise DésieRestauration (entreprise d'insertion professionnelle localisée à Chenôve) est devenue titulaire du marché pour les restaurants scolaires.

Elle fournit les repas pour les communes de Saint-Apollinaire, Quétigny, Talant, Longvic, Marsannay, Plombières et Neuilly-Crimolois (en 2025). Cette démarche vise également à mutualiser les approvisionnements ; ainsi, grâce à un menu identique dans toutes les communes, réalisé à partir de celui de la ville de Dijon, la légumerie accroît son

activité et optimise sa production en fournissant avec les mêmes produits, le même jour, les cuisines centrales concernées.

L'entreprise Sogères (localisée à Châlon) est titulaire du marché pour les structures petite enfance gérées par Dijon, Talant, Longvic, Quétigny, Saint-Apollinaire,

Marsannay....L'entreprise s'approvisionne également auprès de légumerie de DijonMétropole afin de répondre aux demandes des communes engagées qui souhaitent que les denrées alimentaires soient de qualité et issues d'un territoire de production de proximité du lieu de consommation.

Alimentation - Deux objectifs emblématiques du Plan Climat et Biodiversité

Domaine	Objectif stratégique correspondant	Indicateur	Etat passé	Etat futur
			2022	2030
Alimentation locale	Augmenter la part d'approvisionnement local et garantir une juste rémunération des producteurs	Taux d'approvisionnement de denrées produites sur le territoire BFC dans l'assiette du mangeur métropolitain	14,50%	30%
	Dijon Métropole contribuera à l'atteinte de l'objectif régional de Bourgogne Franche Comté en taux de SAU bio	Taux de SAU en bio à l'échelle régionale	10,30%	20%

C'est en projet...

Assises Européennes de la Transition Énergétiques à Dijon en 2026

2 – **Dijon métropole :** Promouvoir les productions locales de qualité en fruits et légumes en organisant la filière avec la création d'une légumerie

Inaugurée en mai 2023, la légumerie s'intègre au projet « Dijon alimentation durable 2030 ».

Elle participe à la transition alimentaire vers des productions locales et de qualité, intégrant la transformation et la distribution. L'approvisionnement se fait auprès de six producteurs de la plateforme Manger bio Bourgogne-Franche-Comté, cinq implantés en Côte-d'Or, un dans le Jura.

La plupart des légumes sont cultivés entre 4 et 40 kilomètres autour de la nouvelle installation : pommes de terre, carottes, pois chiche, haricots lingots blanc et rouge... En tout, une soixantaine d'espèces différentes, sans compter les légumes secs.

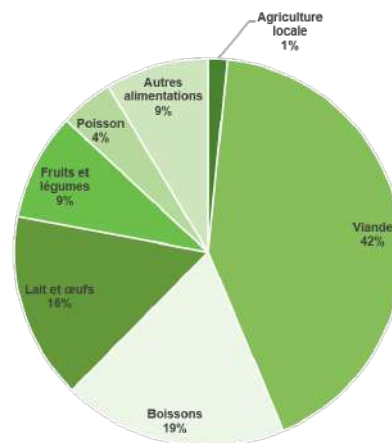
Elle répond aux besoins des unités de préparation de repas avec un potentiel maximal de production de 2 000 tonnes

par an, notamment à destination des 47 restaurants scolaires de Dijon, via la cuisine centrale (8 000 repas produits quotidiennement) mais aussi de l'école de gendarmerie, du CHU, du CROUS...

La légumerie, située au sein du parc d'activités Beauregard à Longvic, a été

labellisée agriculture biologique par le bureau Veritas tandis que la cuisine centrale de Dijon a reçu le label En cuisine, dédié à la restauration collective bio, par Ecocert.

émissions de l'alimentation - Dijon métropole



C'est en projet...

Participation de Dijon Métropole au Plaidoyer de France Urbaine pour une commande publique des achats alimentaires renouvelée permettant d'adapter l'achat public aux objectifs d'une alimentation durable

3 – **Augmenter la part de produits locaux de qualité et bio dans la restauration scolaire, proposer davantage de repas végétariens et lutter contre le gaspillage alimentaire**

En 2024, 57% des produits proposés en restauration scolaire ont des labels ou signes de qualité officiels et 33% sont bio alors que l'obligation légale est de 20%.

Depuis 2022, le programme « Chouette cantine » étudie le contentement alimentaire des enfants grâce à un système de bornes de satisfaction. Il permet également d'évaluer l'importance des ateliers de sensibilisation chez les écoliers.

Ce programme est co-construit avec la direction de la restauration de la Ville de Dijon et des chercheurs de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) du centre des sciences du goût et de

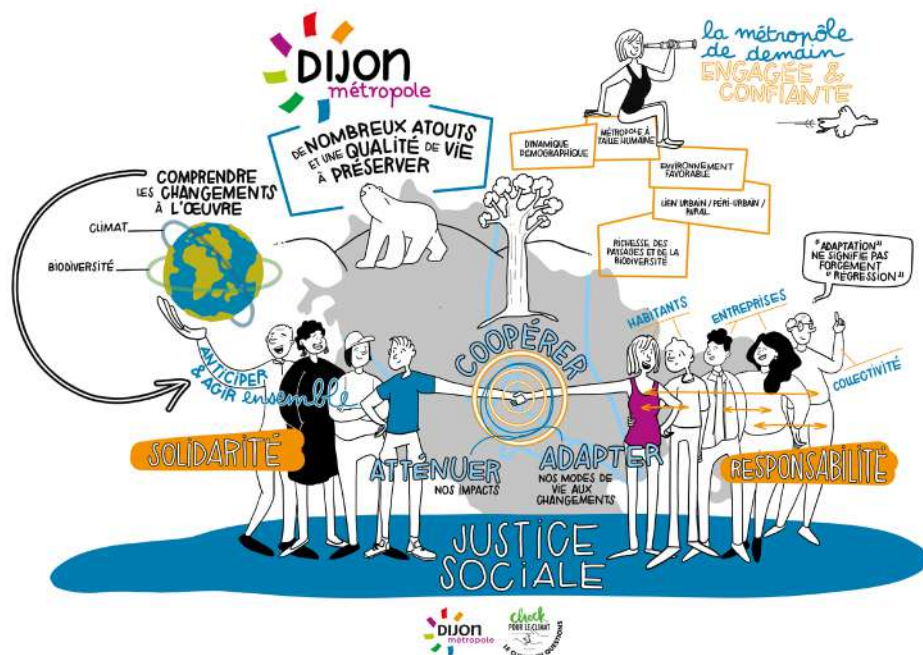
l'alimentation. Depuis la rentrée 2023, les cantines scolaires de Dijon proposent, non pas un mais deux repas végétariens par semaine.



©François Weckerle/VD



©Eymeric Laloux/VD



1 – Dijon métropole : Politique longévité dédiée au public avançant en âge

Dijon métropole s'est dotée d'une politique longévité dédiée au public avançant en âge. Les actions menées visent à prévenir la perte d'autonomie. Dijon métropole et ses communes membres portent des actions permettant à ces publics avançant en âge de se maintenir en bonne état de santé et de forme, où il est notamment établi que le vieillissement augmente aussi les risques pour la santé causés par les effets du changement climatique. L'impact le plus prégnant étant la moins bonne capacité de thermorégulation dans le contexte d'une chaleur extrême ; Ces actions sont d'ores et déjà déployées à travers les compétences propres de la métropole ou des communes : logement, habitat, mobilité, sport, culture, lien social.

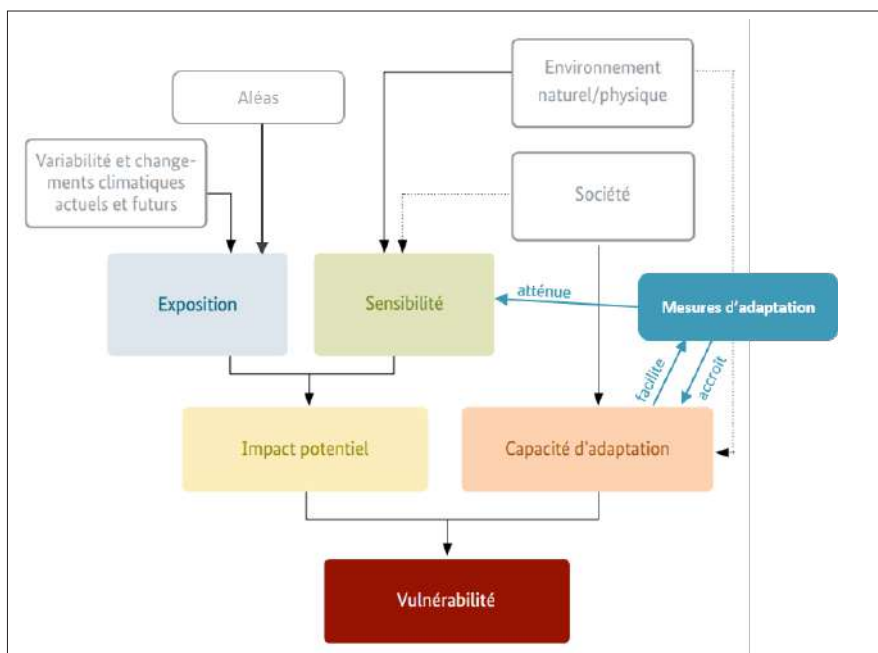
D'autres se construisent en complément, afin d'accroître le bien vivre des publics dans leurs différents espaces de vie, qu'il s'agisse de leur logement ou des espaces publics qu'ils fréquentent.

Afin de structurer au mieux le recensement des besoins des publics en matière d'accompagnement à l'avancée en âge, Dijon métropole initie une animation partenariale visant à identifier les besoins du territoire.

C'est à la vue de ces besoins que Dijon métropole orientera les financements de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) qu'elle co-préside avec le Conseil départemental.

C'est en projet...

Réaliser des études pour améliorer l'accès à la tarification sociale (connexion via France Connect) et faire évoluer la tarification actuelle



2 – **Dijon métropole :** Accompagner tous les habitants, et plus particulièrement les plus fragiles, dans les transitions environnementales et sociales

En intégrant l'ensemble des compétences sociales départementales visées par la loi NOTRe, Dijon métropole a exprimé sa volonté de renforcer son rôle de « métropole du quotidien ».

Agir en direction des plus fragiles, prévenir les difficultés, permettre un égal accès de ses services à tous, accompagner l'accès aux droits, tels sont les objectifs de la politique sociale et solidaire que Dijon métropole souhaite mener, en entraînant avec elle l'ensemble des acteurs locaux impliqués.

Il s'agit non seulement de mettre en œuvre les compétences légales mais de faire en sorte que tous les habitants de la métropole bénéficient largement de son développement. Ainsi les objectifs de solidarité traverseront toutes les politiques publiques, en réinterrogeant leur capacité à s'adresser à tous, et à résoudre les difficultés des plus fragiles.

L'évolution induite par la transition écologique ne doit pas éloigner les plus fragiles des retombées du développement métropolitain. Par une action forte sur les rénovations énergétiques, la mise en place

de dispositifs d'achat d'énergie partagés, la métropole jouera un rôle protecteur pour les plus en difficulté, comme elle le fait déjà grâce à la mise en place de plusieurs dispositifs de sensibilisation ou en soutien à des instances de médiation (ambassadeurs du tri, ambassadeurs RESPONSE, Pimms Médiation Dijon, etc.).

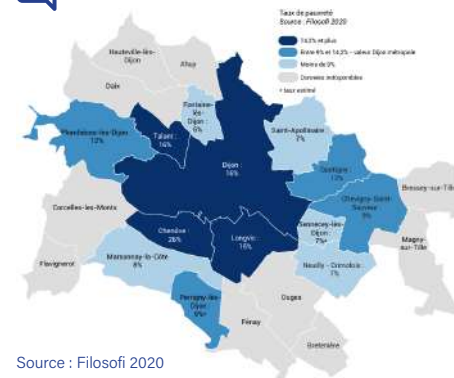
La performance du réseau des transports pour mailler le territoire au bénéfice du plus grand nombre permettra également de relier les habitants à l'ensemble des services proposés.

Enfin, la métropole poursuivra le développement de sa stratégie d'inclusion numérique en s'appuyant en ce sens sur les communes afin d'éviter les fractures et de développer son action en direction de tous les publics.

C'est en projet...

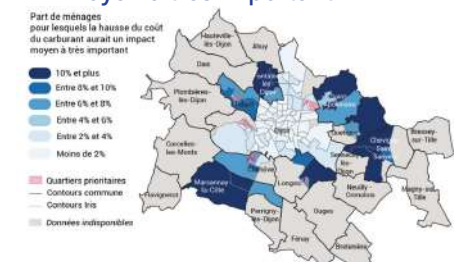
Végétaliser les quartiers les plus précaires du territoire dans une logique d'accès aux espaces de nature / d'îlots de fraîcheur

Taux de pauvreté



Source : Filosofi 2020

Ménages pour lesquels la hausse du coût du carburant aurait un effet moyen à très important



Source : Insee, RP fichiers détail 2019 - traitement @Compas

3 – **Dijon métropole et les 23 communes du territoire** accompagnent les habitants dans leurs démarches administratives, numériques et sociales d'accès aux droits.



Les Points d'accès aux droits CCAS-Métropole représentent un nouveau service porté conjointement par Dijon métropole et les centres communaux d'action sociale (CCAS) du territoire. Ils visent à rendre les droits sociaux accessibles à toutes et à tous.

Dijon métropole et ses 23 communes portent l'ambition d'être un territoire social et solidaire, exemplaire dans la lutte contre les inégalités et la précarité en favorisant notamment l'accès de chacun à ses droits sociaux, en luttant contre les exclusions, en prévenant les coups durs et en accompagnant les personnes en perte d'autonomie.

Ces actions en matière d'accès aux droits sociaux, qui s'adressent aux habitants qui

ne sollicitent pas les services publics alors qu'ils le pourraient, s'inscrivent dans le cadre de l'expérimentation « Territoires zéro non-recours » lancée par le ministère des Solidarités et déclinée sur le territoire de Dijon métropole

Auprès de ses points d'accès aux droits, les habitants qui le souhaitent peuvent trouver un accompagnement :

ADMINISTRATIF : aide à la lecture et à l'écriture dans les démarches administratives papier, information sur tous les droits

NUMÉRIQUE : aide à l'utilisation de l'outil informatique dans les démarches numériques, évaluation et orientation vers des formations au numérique

SOCIAL : accompagnement social individuel et collectif adapté aux besoins de chacun

21 points de rencontres sont répartis sur le territoire de Dijon métropole ;

Un guide, pour la rentrée 2024-2025, est également disponible après de ses points d'accès : il donne les clés pour trouver de l'aide en matière de vie familiale santé, logement ou encore d'emploi. Il recense des aides et services accessibles à tous auprès d'organismes-ressources. Cet accompagnement peut être complété, au cas par cas, par d'autres dispositifs suivis par les travailleurs sociaux.



Mutations économiques



Visuel du projet CAMPUS II ©Bart-Patriarche

1 – Le technopôle Agrov' s'agrandit à Bretenière

Fort de son succès, le technopôle Agonov s'apprête à pousser les murs.

Association moteur des transitions agricoles, le pôle d'innovation en agroécologie AgrOnov fédère un réseau d'acteurs pour stimuler l'innovation et la transférer vers le terrain, en créant des liens entre le monde agricole et les offreurs de solutions innovantes.

Dijon métropole a lancé la programmation de la réhabilitation du bâtiment existant et de la création de nouveaux espaces techniques de 1 000 m².

Quatre nouvelles entreprises se sont implantées dans la pépinière-hôte en 2023, ce qui porte à 17 le nombre d'entreprises installées, soit une soixantaine d'emplois.



Agronov' ©François Weckerle/VD

Mutations économiques

2 – Dijon métropole : CAMPUS 2

Imaginé par Dijon métropole, CAMPUS 2 est le futur « lieu totem » de la santé à Dijon, qui accueillera fin 2025 de nouvelles activités de formation, de recherche, d'innovation et d'entrepreneuriat dans les domaines de la santé et du numérique.

Il s'inscrit dans les schémas de France 2030, notamment les politiques de sites de recherche-innovation de type bioclusters, qui vient à tirer parti des effets de proximité et des synergies entre acteurs académiques, hospitalo-universitaires, industriels et startups de la biotech, medtech et healthtech.

CAMPUS 2 fonctionnera comme un tiers-lieu pour tous les acteurs de l'écosystème santé dans un bâtiment de plus de 9 000 m² situé sur le campus, en proximité immédiate des laboratoires de recherche, d'écoles d'ingénieurs, du CHU et des entreprises technologiques installées dans la zone d'activités Mazen-Sully.



Vue aérienne à l'angle du Boulevard Jeanne d'Arc et Rue de Sully



Visuel du projet ©Bart-Patriarche

C'est en projet...

Définir une doctrine d'accompagnement des agriculteurs/viticulteurs pour la massification des bonnes pratiques

3 – Dijon métropole : Politique des achats responsables – le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables

Dijon métropole, forte de son engagement de longue date en faveur du développement durable, met en place son premier Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) pour la période 2024-2027.

Ce plan s'inscrit dans sa démarche de responsabilité sociétale des organisations (RSO) et vise à renforcer l'impact social et environnemental des marchés publics, tout en intégrant les petites entreprises locales (TPE/PME), les structures d'insertion et les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

Le SPASER représente un outil stratégique pour intégrer le développement durable dans tous les marchés publics de la métropole (travaux, fournitures, services), avec une approche exemplaire dans l'optimisation des impacts sociaux et écologiques. Il s'articule autour de trois axes principaux :

- **Axe économique** : Encourager l'accès des entreprises locales à la commande publique et dynamiser l'économie du territoire.

- **Axe social** : Utiliser la commande publique pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle, et lutter contre les discriminations.

- **Axe environnemental** : Promouvoir une gestion durable des ressources, la décarbonation, la protection de la biodiversité, et la valorisation des déchets.

Pour garantir le suivi et la mise en œuvre de cette dynamique, un comité de suivi sera constitué avec des partenaires tels que les chambres économiques, les structures d'insertion et les représentants des entreprises locales.

Ce schéma fait de la commande publique un levier essentiel de la transition écologique, renforçant ainsi la stratégie de Dijon métropole pour un développement territorial plus vert, inclusif et responsable.

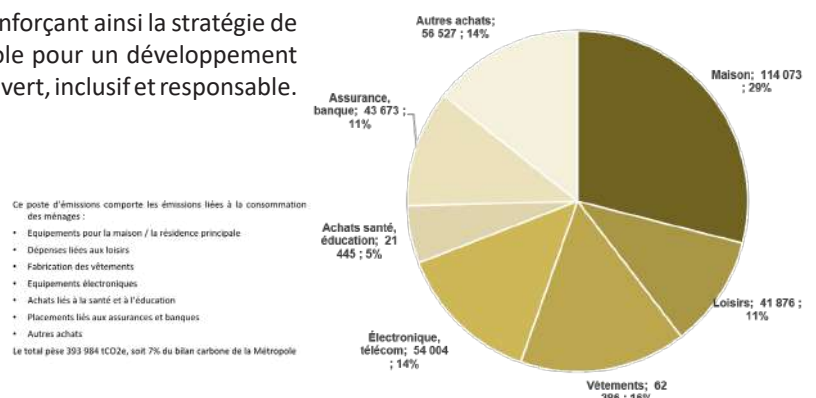
C'est en projet...

Grands Vergers du Sud est un projet de régénération urbaine qui s'étend sur 104 ha et a pour objectifs la requalification de l'entrée sud de Dijon et la recomposition urbaine de Chenôve.

Le projet s'articule autour de l'axe Roland Carraz et prévoit, outre l'extension du réseau de TCSP, la requalification des espaces publics et une densification équilibrée

Émissions de la consommation des habitants (tCO₂e)

Dijon métropole 2022



Santé, cadre de vie, qualité de vie



©Emma Benyamine

1 – Dijon métropole : Contrat local de santé 2024-2028 Consolidation des actions de prévention-santé

Le Contrat Local de Santé approuvé par le Conseil municipal de Dijon et par le Conseil métropolitain s'articule autour de 5 orientations de prévention-santé :

- Améliorer l'accès aux droits et aux soins, notamment par le développement de l'exercice coordonné et par l'expérimentation de la médiation en santé dans les zones où vivent les populations les plus fragiles ;
- Agir en faveur de la santé mentale par le déploiement d'actions de sensibilisation et de formation, et par le renforcement de l'équipe mobile d'intervention à domicile (EMAS) ;
- Promouvoir la santé des enfants et des jeunes sur les axes suivants : la parentalité, les compétences psychosociales, la nutrition et les conduites addictives ;
- Investir dans la santé environnement, notamment sur les champs de

l'habitat dégradé, de la qualité de l'air intérieur et des maladies infectieuses à transmission vectorielle ;

- Installer une ingénierie dédiée au CLS, avec la mise en place d'un coordinateur, agent mutualisé entre la Ville de Dijon et Dijon métropole.

Communes de la métropole colonisées par le moustique tigre (2023)



Source : ARS BFC / Santé publique France

C'est en projet...

Elaboration des Cartes Bruits Stratégiques (CBS) et d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) pour 2025

Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes de moins de 65 ans



2 – Dijon métropole : Zone à faibles émissions – mobilité

La loi Climat et Résilience oblige les agglomérations de plus de 150 000 habitants à créer des ZFE-m d'ici le 1^{er} janvier 2025, afin de réduire les émissions de dioxyde d'azote (NO₂) en interdisant l'accès aux véhicules polluants. **Depuis 2019, Dijon se situe déjà en deçà des nouveaux seuils européens à appliquer à horizon 2030. Malgré tout, la ville doit mettre en place une ZFE-m.**

Le périmètre de la ZFE-m

Le périmètre de la ZFE-m couvrira l'ensemble du territoire de la métropole situé à l'intérieur des limites définies par les grands axes que sont : **la rocade, l'Avenue Roland Carraz, les boulevards des Bourroches et des Gorgets, l'avenue du 1^{er} Consul.**

10 Communes sont concernées : **Ahuy, Daix, Dijon, Chenôve, Fontaine-lès-Dijon, Longvic, Marsannay-la-Côte, Plombières-lès-Dijon, Saint-Apolinaire et Talant.**

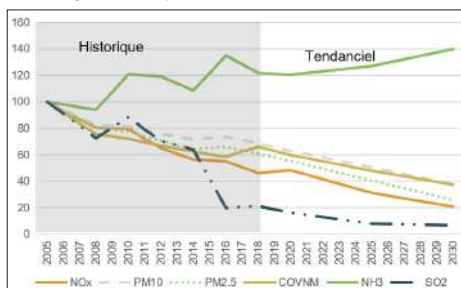
Pour le renouvellement du véhicule, la surprime ZFE-m sera accordée à l'ensemble des entreprises, des travailleurs et habitants localisés dans l'une des 10 Communes faisant parti du périmètre de

la ZFEm, qu'ils soient situés à l'intérieur ou à l'extérieur du périmètre.

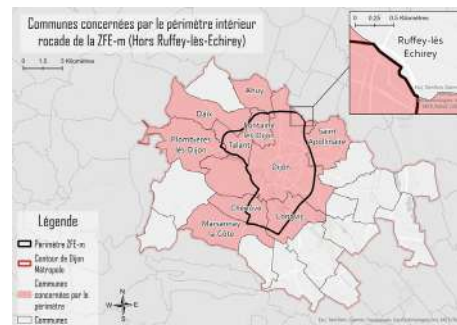
Avec une bonne qualité de l'air déjà présente sur le territoire de la métropole depuis plusieurs années, au regard des résultats de l'étude réglementaire réalisée et des contraintes qu'une telle mesure imposerait aux citoyens sans effets démontrés, Dijon métropole a obtenu une dérogation générale, révisable tous les ans, selon l'évolution de la qualité de l'air.

Cette dérogation permettra à tous les véhicules (Crit'Air 5+ compris) de circuler.

Émissions passées et tendancielle de polluants atmosphériques (base 100) Dijon métropole 2022



Communes concernées par le périmètre intérieur rocade de la ZFE-m



Flux de véhicules entre EPCI (scénario 2030)



3 – Travaux de sécurisation aux abords des écoles à Bressey-Sur-Tille

La sécurité aux abords des écoles est incontestablement une priorité pour les familles mais aussi pour les collectivités.

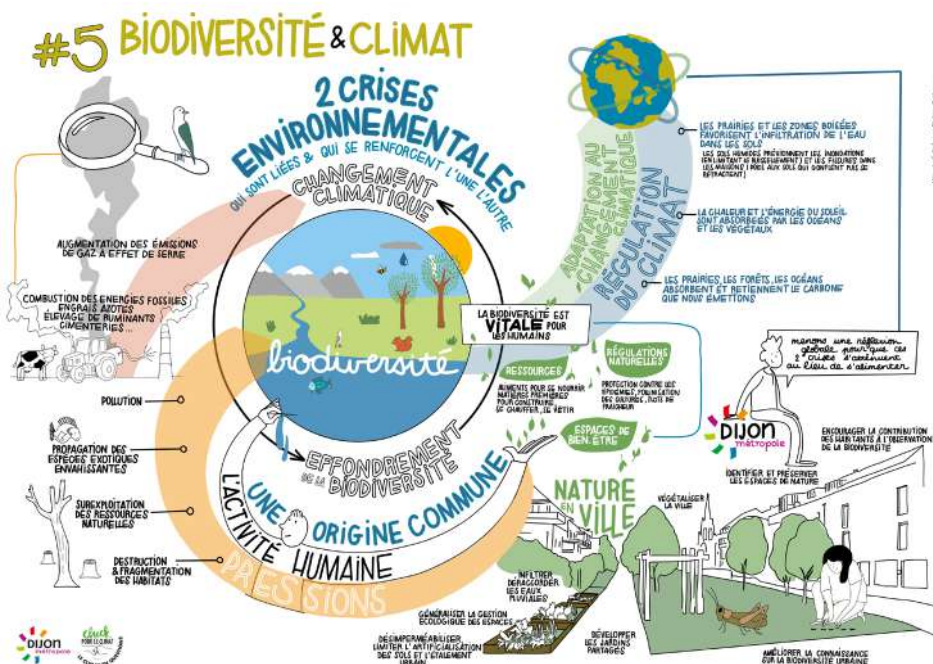
A Bressey-sur-Tille, la métropole a réalisé des travaux durant l'été pour un montant de 10 000 euros :

- Reprise d'un passage piéton et abaissement des bordures
- Réalisation de deux passages piétons et d'une allée piétonne
- Pose d'arceaux à vélos.

Décriés par les habitants dès leur installation en 2010, les ralentisseurs ont été supprimés ; ils occasionnaient des nuisances sonores.



Services rendus par la nature



1 – Dijon métropole : Végétaliser la place Bossuet et réaménager la rue Monge qui relie la Cité de la Gastronomie et du Vin et le cœur de ville

L'axe Monge-Bossuet reliant l'entrée Sud de Dijon au centre historique, depuis la Cité de la Gastronomie et du Vin jusqu'à la rue de la Liberté, vient d'être réaménagé. D'un montant de 5,5 M€, le chantier intègre une approche globale de la rue et du quartier, afin de créer un espace public convivial, accueillant et qui contribue à la qualité de vie des habitants et des commerçants.

L'accès à la Ville a été amélioré en apaisant la circulation, en élargissant les trottoirs et en sécurisant les déplacements des piétons et des cyclistes.

Le patrimoine a été revalorisé en restaurant la statue de Bossuet aux abords du Parvis Saint-Jean et la vision écologique de la Ville intègre la végétalisation, la désimperméabilisation des sols et la gestion intégrée des eaux pluviales.

La plantation de 70 arbres au cours de l'automne participera au développement d'îlots de fraîcheur et offriront une qualité paysagère et environnementale, dans cet axe qui accueille l'Organisation internationale de la Vigne et du Vin (OIV), au sein de l'hôtel Bouchu d'Esterno.

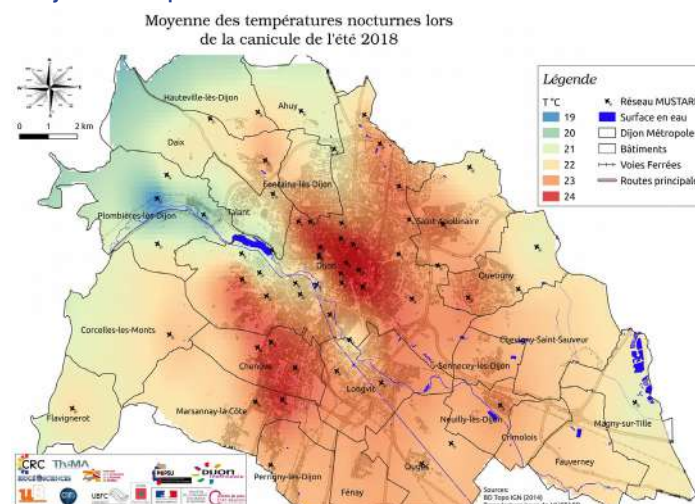


Place Bossuet © François Weckert/Ville de Dijon

C'est en projet...

Une première phase de travaux de 4,12 M€ va démarrer fin 2024 pour créer le «Jardin du port du canal» afin de renforcer son caractère végétal et paysager tout en développant l'attractivité et les usages du site proche de la Cité internationale de la gastronomie et du vin

Cartographie des îlots de chaleur urbain sur le territoire de Dijon Métropole



Services rendus par la nature



2 – Dijon métropole : Qualité des sols, Dijon métropole lance 2 études

La trame brune englobe tous les types de sols, qu'ils soient naturels, agricoles, forestiers, ou même urbains tels que les sols d'espaces verts, qu'ils soient dégradés ou non.

Elle représente l'ensemble des réservoirs et des corridors pédologiques jouant un rôle essentiel dans le maintien des fonctions écologiques et des continuités nécessaires à la vie souterraine et constitue un réseau complexe d'éléments abiotiques et biotiques présents dans le sol ; ces composants biotiques font référence aux différents éléments vivants du sol qui regroupent les nombreux micro-organismes, les plantes, les insectes ou encore les vers de terre. Ces organismes sont essentiels pour différents processus écologiques comme la décomposition de la matière organique, la fixation de l'azote, ainsi que la fertilité du sol.

Conscient de cet enjeu majeur, Dijon métropole a ainsi lancé 2 études :

- **Projet «Sols expert»**

Il vise à élaborer un diagnostic de la qualité physique, chimique et biologique des sols dans l'aire urbaine de Dijon. Il constitue une première par son ampleur puisque

600 sites vont être expertisés au regard de 50 indicateurs, ce qui permettra de créer un référentiel de la valeur biologique des sols unique en Europe.

Les sols étudiés se situent aussi bien en milieu urbain qu'en secteur rural.

Ce référentiel permettra d'établir des diagnostics de la qualité des sols selon ses modes d'usage et ainsi d'identifier, selon une approche de sciences participatives, avec les gestionnaires de sols (agriculteurs, aménageurs urbains...), les pratiques qui sont les plus appropriées.

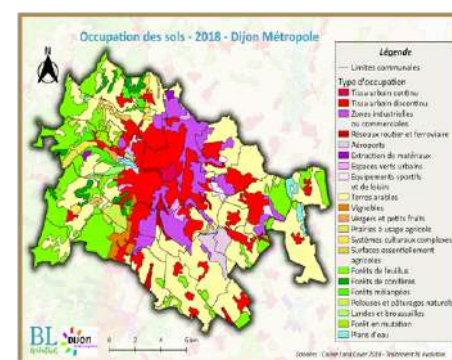
- **Projet «Sols mutation»**

Comment optimiser l'usage des sols en fonction de leurs qualités ? C'est tout l'enjeu de ce projet visant à faire émerger une nouvelle réglementation de l'usage de sols tenant compte des spécificités de chaque parcelle, certaines étant davantage adaptées à l'urbanisation, d'autres à la production agricole, d'autres encore à la présence d'espaces naturels.

Le programme repose sur la collecte de données sur la qualité des sols, par le Muséum national d'histoire naturelle qui s'appuie sur la contribution du plus grand nombre dans le cadre des sciences participatives.

Puis, il prévoit la production d'outils réglementaires opérationnels intégrant la notion de qualité des sols et de durabilité des pratiques de gestion foncière, qui seront mis à disposition des collectivités et des opérateurs fonciers.

 Occupation des sols
Dijon métropole 2018



C'est en projet...

Etude Pommerets : un projet d'agriculture urbaine sur 10ha, respectueux de l'environnement, dans le prolongement d'un éco-quartier à Longvic, est à l'étude



Des travaux de désimperméabilisation réalisés à Daix

La désimperméabilisation des sols, lorsqu'elle est possible, est l'une des actions importantes pour lutter contre les effets du réchauffement climatique.

Dans certains cas, remplacer des zones goudronnées – comme des parkings ou des cours d'écoles – par des espaces végétalisés, permet à l'eau de mieux s'infiltrer dans les sols, une mesure essentielle pour sauvegarder cette ressource naturelle.

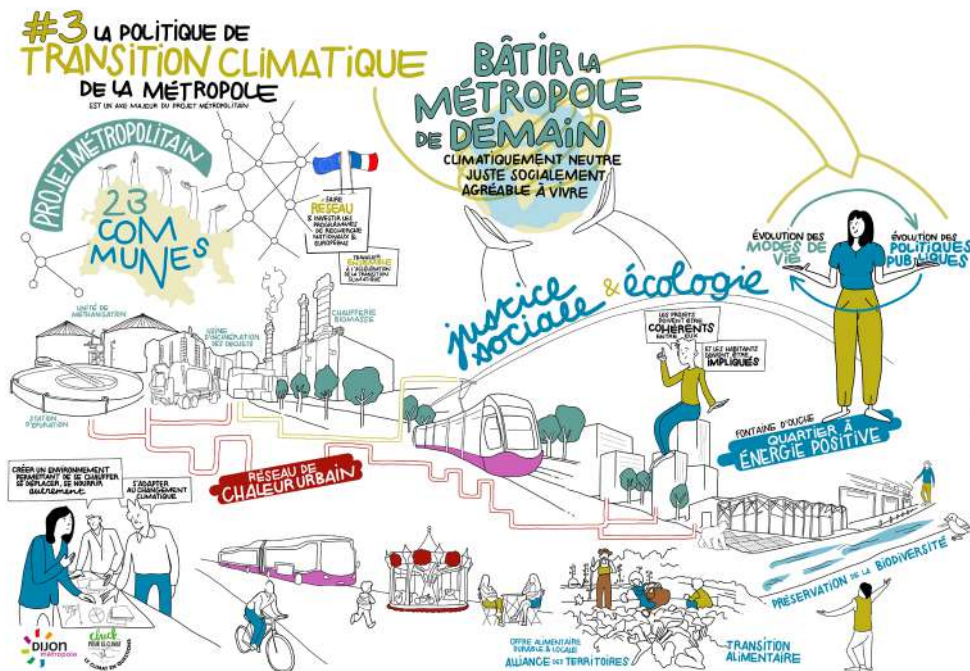
A Daix, Dijon métropole engage un chantier rue des Vignes pour un montant de 30 000 euros. Les travaux en sous-sol ont débuté, s'en suivra l'installation de pavés drainants.

64 000 euros ont été investis par la commune de Daix pour une réfection rue des Combottes : la couche de roulement en enrobé a été reprise à plusieurs endroits.



Daix © Francois Weckerle/Ville de Dijon

Gouvernance partagée



1 – Dijon métropole : Une ambition partagée pour le Canal de Bourgogne

Dijon métropole a signé en avril 2023 avec VNF un protocole intitulé « une ambition partagée pour le Canal de Bourgogne »

Le canal de Bourgogne, qui traverse le territoire de Dijon métropole sur 20 kilomètres et qui englobe 5 communes, offre une diversité de patrimoine alliant nature, espaces agricoles, sites industriels et patrimoine urbain. Il représente aujourd'hui un lieu incontournable de l'identité locale. Ainsi, l'objectif de cette coopération est de valoriser ce patrimoine commun, enclencher une dynamique de territoire autour du fluvial et ouvrir la réflexion sur le devenir et les capacités de la voie d'eau.

Le protocole d'engagement est articulé autour de 4 axes de réflexion afin de redynamiser et développer les activités sur et autour du canal de Bourgogne sur la métropole de Dijon :

- renforcer le lien entre le canal de Bourgogne et les Dijonnais en initiant de nouveaux usages et en créant des liens historiques et culturels autour de la voie d'eau.
- conforter la fonction écologique du canal par la végétalisation des berges afin de maintenir les continuités écologiques, favoriser la biodiversité et répondre aux enjeux du réchauffement climatique.
- développer le potentiel touristique sur

et aux abords de la voie d'eau afin de contribuer à l'attrait touristique de Dijon, notamment en développant le cyclotourisme sur le chemin de halage le long du canal.

- garantir une gestion optimale de la voie d'eau et de ses abords et permettre une meilleure gestion de l'infrastructure.

Les actions déjà engagées :

L'objectif partagé entre Dijon métropole et VNF est de co-construire un plan d'actions de court et moyen termes pour lutter contre le développement du myriophylle sur les voies d'eau qui traversent Dijon métropole, les sites portuaires et le lac Kir.

À ce titre, VNF et Dijon métropole ont convenu de concentrer les efforts de faucardage sur le bassin du port de Dijon en réalisant en mars dernier un faucardage précoce (hiver) et en prévoyant deux faucardages courants (été) sur les voies d'eau de Dijon métropole ; la métropole s'est également dotée de matériels adaptés pour conduire des opérations de nettoyage.

Par ailleurs, un programme de revalorisation du port du canal et de ses espaces en proximité va démarrer. Les objectifs de cette étude sont multiples :

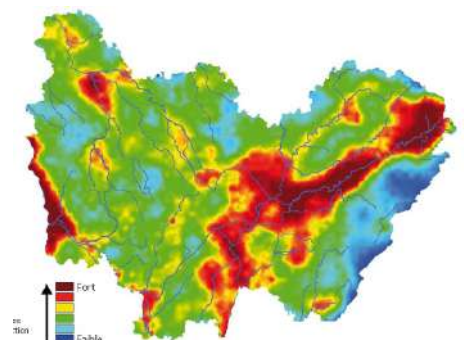
- conforter le rôle de poumon vert du port du canal pour en faire un réservoir de

biodiversité,

- améliorer les connexions urbaines en renforçant les liens visuels et fonctionnels avec les quartiers environnants,
- développer les usages conviviaux et inclusifs favorisant la cohabitation des publics,
- renouveler et moderniser l'image du port du canal et conforter son identité paysagère.

Densité des espèces végétales exotiques envahissantes en Bourgogne Franche-Comté

Cartographie : CBNFC-ORI, 2018



C'est en projet...

Délégation de services publics : gestion des ports métropolitains (Plombières, Longvic, Bretenière)

Gouvernance partagée

2 – **Dijon métropole : Un cadre de coopération inédit avec les acteurs économiques autour des enjeux de transition**

le contrat métropolitain pour le Climat et la Biodiversité

La candidature de Dijon métropole a été retenue par la Commission européenne, dans le cadre de la mission «100 Villes climatiquement neutres et intelligentes» au regard de sa capacité à mobiliser et animer des partenariats élargis autour de projets expérimentaux dans un cadre très opérationnel.

Des acteurs socio-économiques d'horizons très divers ont été sollicités pour s'engager auprès de Dijon métropole afin d'agrèger les actions envisagées de chacun d'entre eux et en mesurer la portée financière ainsi que les résultats escomptés en regard des objectifs du Pan Climat et Biodiversité.

Cette démarche vise à soutenir le dépassement des limites techniques

rencontrées par tous pour disposer des données nécessaires à un chiffrage fiable de leurs objectifs et ensuite pour créer du lien entre des acteurs de poids du territoire, de favoriser le partage d'expérience autour d'un ou de plusieurs sujets communs, de faire émerger des référentiels et des outils partagés et, de donner à voir la portée globale des projets engagés par tous au bénéfice du territoire métropolitain, ou plus largement de l'aire urbaine.

18 partenaires ont exprimé leur intérêt pour cette démarche : La Vapeur, Enedis, Grand Dijon Habitat, Dijon Céréales, Opéra Dijon, EDF, MDEF, CHU Dijon Bourgogne, Unibail-Rodamco-Westfield, Crédit Agricole Champagne Bourgogne, Bouygues Energie et Services, Université de Bourgogne, Banque des Territoires, Chambre d'Agriculture de Côte d'Or,

Pupilles de l'Enseignement Public Centre Bourgogne Franche Comté, VNF, Savoye, Société d'Assurance Mutuelle du Bâtiment et des Travaux Publics.

20 autres partenaires économiques ont exprimé leur souhait de compter parmi le second cercle des signataires



Conseil métropolitain septembre 2024
©Emma Benyamine/Ville de Dijon

3 – **L'application métropolitaine OnDijon au service des habitants à Chenôve, Magny-Sur-Tille et Quetigny**

Depuis le début de l'année, la Ville de Chenôve expérimente les services du poste de pilotage OnDijon pour gérer les appels d'alerte des habitants (signalement d'une fuite d'eau sur le domaine public par exemple) pendant les heures de fermeture de la mairie.

La reprise de ces astreintes fera l'objet d'une convention d'un an entre Dijon métropole et la ville de Chenôve au terme de laquelle un bilan sera dressé pour évaluer l'efficacité du dispositif.

A Magny-sur-Tille, les habitants peuvent utiliser l'application OnDijon pour inscrire leurs enfants à la restauration scolaire, à l'accueil périscolaire et au centre de loisirs.

La commune de Quetigny se sert de l'application métropolitaine OnDijon pour publier ses offres d'emplois, l'agenda de ses événements et organiser la prise de rendez-vous pour les papiers d'identité.



© On Dijon



© Margot Dupuis

Coopération extra territoriale



Aire de covoiturage à Fénay ©Ville de Dijon

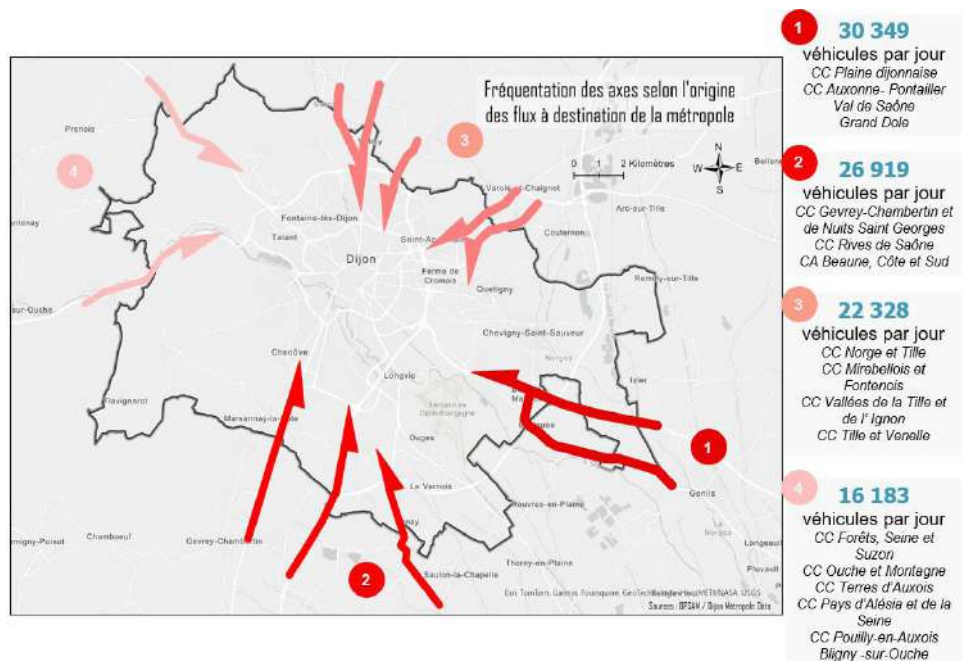
1 – Aménagement d'une aire de covoiturage à Plombières-Lès-Dijon

Plombières-lès-Dijon est la porte d'entrée de la métropole pour les personnes venant de la vallée de l'Ouche, de l'ouest de la Côte-d'Or, de l'Yonne et même de Paris par l'autoroute 6.

Pour des raisons écologiques ou économiques, de nombreux automobilistes optent pour des solutions collectives de déplacement.

La métropole a choisi d'encourager ces modes de transports plus durables, en aménageant une aire de covoiturage à **Plombières-lès-Dijon**, comme elle l'a fait d'ailleurs il y a deux ans à **Fénay** et comme elle le fera aussi à **Chevigny Saint-Sauveur**.

La construction, d'un montant de 350 000 €, est programmée l'année prochaine en entrée de ville, route de Dijon, près de la LiNO, sur un terrain vague qui sera entièrement aménagé.



Coopération extra territoriale

2 – Dijon métropole : Démarches de coopération pour la lutte contre la pollution lumineuse et l'élaboration d'une « trame noire »

L'atténuation des pressions liées aux activités humaines exercées sur la biodiversité ainsi que la préservation des écosystèmes et des continuités écologiques constituent des orientations structurantes du plan climat et biodiversité 2024-2030 de Dijon métropole.

La lumière artificielle nocturne présente un pouvoir d'attraction ou de répulsion sur la faune nocturne (certaines espèces, attirées par les points lumineux sont désorientées ; d'autres fuient la lumière et l'éclairage constitue alors une barrière infranchissable fragmentant leur habitat) et perturbe le cycle de vie des êtres – vivants.

Pour lutter contre ces effets, en parallèle des objectifs de réduction de

consommation d'énergie en éclairage public, la démarche de « trame noire » a pour objectif de préserver ou restaurer les réseaux écologiques propices aux espèces nocturnes. **Cette problématique s'appréhende sur des périmètres larges, au-delà des frontières administratives de Dijon métropole, dans le cadre de coopération avec les territoires voisins : le Scot du Dijonnais travaille actuellement de manière volontaire sur une démarche d'élaboration d'une trame noire et le SICECO a constitué un groupe de travail « pollution lumineuse » à l'échelle départementale** dans le cadre de l'objectif de réduction de 50 % de la pollution lumineuse d'ici à 2030. Dijon métropole participe aux travaux menés par le Scot et le SICECO.



© Emma Benyamine/Ville de Dijon

3 – Dijon métropole : Le tourisme durable

L'Office de Tourisme de Dijon Métropole s'engage dans le développement du tourisme durable qui fait partie de ses axes prioritaires.

Ainsi il a remporté un appel à manifestation d'intérêt piloté par Atout France pour positionner Dijon comme la première destination oeno-gastronomique durable d'excellence. Cet appel à projets représente 50 000 € d'apport d'Etat pour 25 000 € d'apport propre par l'Office de Tourisme.

Trois grands axes structurent ce projet :

- Connaître les clientèles, leurs parcours sur la destination, leurs modes de consommation, leurs mobilités, leur sensibilité environnementale, afin d'être en mesure, à terme, de calculer un bilan carbone de l'activité touristique. Une enquête a été confiée au cabinet spécialisé GECE dont les résultats seront consolidés fin d'année 2024.

- Assurer l'exemplarité de l'Office de Tourisme en structurant sa stratégie de tourisme durable et en étudiant la faisabilité d'une certification dans ce domaine.
- Disposer d'un état des lieux de l'engagement des professionnels de la restauration et de la dégustation, accompagner le réseau, les sensibiliser et les former, et les inciter à aller vers une labellisation écoresponsable



Visite « Halles gourmandes » organisées par l'office de tourisme de Dijon
Visites gourmandes aux halles du marché avec les producteurs locaux et dégustation de vin
©Jonas Jacquet/Ville de Dijon

 L'Office est labellisée *Qualité tourisme, Accueil Vélo et Tourisme & Handicap*



©Office du tourisme/Ville de Dijon



©Office du tourisme/Ville de Dijon



Exposition itinérante «Demain la ville» ©Dijon métropole

1 – Dijon métropole : Le Conseil de Développement

Le conseil de développement est l'instance de démocratie participative qui a pour but de mieux comprendre, de débattre et de formuler des propositions sur les politiques publiques portées par la métropole.

Composée d'habitants, d'acteurs sociaux économiques et de personnes qualifiées du territoire.

L'année 2024 fut riche en productions avec une contribution au Plan climat et biodiversité de la métropole (saisine), un avis sur la thématique de l'insertion et l'orientation professionnelle des jeunes à Dijon métropole (autosaisine) et un avis sur la sensibilisation des habitants à la transition alimentaire (saisine).

Ces travaux sont rythmés par des auditions d'experts, d'élus, de services de la métropole, afin de permettre aux membres de débattre dans les meilleures conditions possibles.

L'ensemble des productions est accessible librement depuis la page « conseil de développement » du site internet de la métropole.

Aux côtés des autres espaces de participation (échanges pérennes avec les

acteurs sociaux économiques, réunions publiques et consultations citoyennes thématiques...) les productions du conseil de développement contribuent ainsi à l'éclairage des élus sur les possibles pistes pour améliorer le vivre ensemble dans la métropole.

Le conseil de développement sera renouvelé en 2025, pour sa deuxième mandature.



©Emma Benyamine/Ville de Dijon

C'est en projet...

Assises Européennes de la participation citoyenne à Dijon en 2026



Conseil de développement métropolitain ©Jonas Jacquet/Ville de Dijon



Conseil de développement métropolitain ©Jonas Jacquet/Ville de Dijon

2 – Dijon métropole : Un an de mise en œuvre du projet mét'ODD

Depuis son lancement en 2023, la démarche de responsabilité société portée en interne par la Cellule RSO et performance publique s'est déployée. De multiples actions en direction des agents ont été mises en place, le diagnostic de maturité des pratiques a été réalisé et les axes stratégiques définis.

La gouvernance participative du projet est structurée autour de 2 instances :

- le Comité exécutif, instance de décision stratégique du projet, composé du collectif de Direction générale
- le Comité d'orientation et de suivi, instance de réflexion, de consultation et de suivi du projet, composé de 3 collèges : élus, représentants du personnel et agents volontaires issus de chaque catégorie et des 3 collectivités (Ville de Dijon, CCAS et Métropole)

Le diagnostic est réalisé et les axes stratégiques définis

Le Baromètre AFNOR 360° de la performance publique basé sur l'ISO 26000 et les 17 ODD a mis en avant le **bon**

niveau de maturité de la responsabilité sociétale de la collectivité, au regard de ses politiques publiques.

Recentré sur les pratiques internes, le diagnostic a permis de dégager **3 axes de progrès** : gouvernance responsable, responsabilité sociale interne et réduction de notre impact environnemental. Le **plan d'actions 2024-2026**, décliné à partir d'engagements et élaboré avec les services, est en cours de finalisation.

De nombreux évènements ponctuels ont été mis en place en direction des agents

Promotion du sport-santé, sensibilisation au dépistage du cancer du sein, valorisation des mobilités actives, déploiement de la stratégie interne de tri des déchets, appel à projets « Dessinons notre espace de travail collectif et durable », form'action pour créer un outil ludique de sensibilisation... autant d'actions qui permettent aux agents de connaître la diversité des domaines qui entrent dans le champ de la responsabilité sociétale et de s'impliquer.

Une démarche exemplaire et innovante

L'engagement exemplaire de Dijon métropole en matière de transitions environnementale et sociétale a été reconnue, la collectivité étant lauréate 2024 des **Trophées AFNOR de la Transformation et des Transitions**, dans le cadre du Baromètre 360 de la performance publique.

Un **TERRITORIA de bronze** a également été attribué à la collectivité par l'Observatoire national de l'innovation publique pour valoriser le caractère innovant de la démarche participative de sensibilisation des agents aux enjeux du développement durable, tout en les rendant acteurs de la transformation de l'administration.

 En 2023, la démarche RSO a touché 753 agents (sur 3500 toutes collectivités confondues) grâce aux différentes actions

3 – Une première nationale pour Dijon métropole en distribuant à 130.000 foyers des kits de réduction de consommation d'eau dans toutes les communes de la métropole

Au cours de l'année 2024, dans le cadre de l'opération « Optim'eau, Dijon métropole, en partenariat avec Odivia, Suez et Sogedo, » a distribué aux habitants des 23 communes de la métropole des kits économiseurs d'eau.

Cette opération « Optim'eau » est la plus grosse opération de distribution du genre à l'échelle d'un territoire qui représente en l'occurrence 130 000 foyers. Elle vise à sensibiliser les habitantes et habitants de la métropole à la préservation de la ressource en eau potable tout en les impliquant dans cette démarche, pour un usage raisonné et raisonnable de l'eau.

Le kit économiseur d'eau offert, composé d'un mousseur pour le robinet de l'évier,

un mousseur pour le lavabo de la salle de bains et un pommeau de douche équipé également d'un flexible et d'une bague économes, permettra à chaque foyer de réduire son débit et d'améliorer sa gestion de l'eau au quotidien.



Première distribution des kits économiseurs d'eau Optim'eau
©Aymeric Lalloux/Ville de Dijon

Partage de la connaissance et des connaissances



1 – **Dijon métropole :** **Soutenir un puissant système métropolitain autour de l'agroécologie**

Le projet global de transition alimentaire PRODIJ porté par Dijon métropole répond à plusieurs objectifs dont celui d'un soutien puissant aux acteurs économiques et académiques, entreprises, et start-ups, laboratoires de recherche privés et publics, centres d'enseignement supérieur, présents sur le territoire de la métropole, qui constituent un écosystème rendant possible la mise en œuvre de projets innovants « de la fourche à la fourchette », de la production agricole à la consommation.

Les entreprises sont de grands groupes implantés comme Dijon Céréales, Groupe Seb, Eurogerm, Unilever, Tetra Pak... mais aussi des PME dans les domaines de la viticulture et des spiritueux, de la moutarde, des salaisons, du miel ...

Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de la métropole concentrées sur le Campus sont rattachées à l'INRAE, l'Institut Agro Dijon, l'université de Bourgogne-Franche-Comté, le CHU Dijon Bourgogne, la School of Wine & Spirits de la Burgundy School of Business, l'Institut Jules-Guyot et à la chaire Unesco Cultures et traditions de la vigne et du vin de l'uB.

La formation pour tous et à tous les niveaux est assurée dans des établissements comme l'Institut Agro Dijon, Educagri, le lycée Le Castel, le lycée Saint-Bénigne, Sup'Arcades, l'école Cuisine Mode d'emploi(s) et Ferrandi Paris.

Le campus des métiers et des qualifications de l'alimentation, du goût et du tourisme fédère plus de 30 organismes du territoire qui ont vocation à répondre aux besoins des entreprises et du secteur de l'hôtellerie-restauration, fortement recruteur.

Au total, cet écosystème représente :

- 9 000 emplois dont 3 800 dans les industries agroalimentaires, 3 000 chercheurs techniciens spécifiquement dans le domaine de l'agroécologie
- 5 000 jeunes et adultes sont en formation dans les différentes filières.

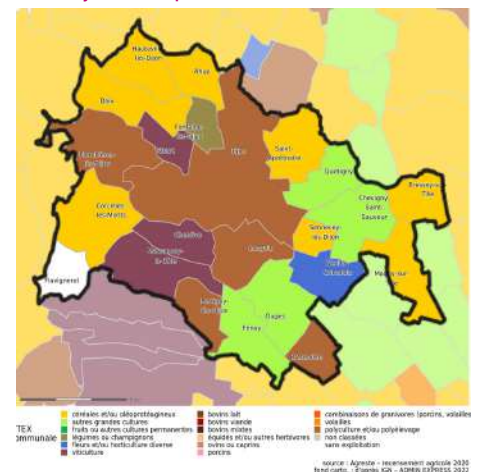
C'est en projet...

Création d'une Université populaire du Climat et de la Biodiversité

 **Les effets du changement climatique sur le vin**
(projet LACCAVE 2012-2021, INRAE)

	CONCENTRATION DE CO ₂	TEMPÉRATURE MOYENNE	SÉCHERESSE	STRESS THERMIQUE
RENDEMENT	+	+	-	-
ALCOOL POTENTIEL	+	+	+	-
ACIDITÉ	+	-	+	-
ARÔMES	?	-	-	-
COULEUR	+	-	+	-

 **Orientations technico-économiques**
Dijon métropole 2020



Partage de la connaissance et des connaissances

2 –



Dijon métropole : Rencontres Demain la Vi(II)e

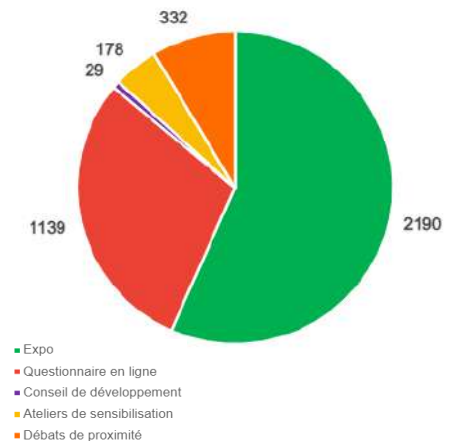
Dijon métropole a organisé du 2 au 6 avril 2024, dans le quartier Fontaine d'Ouche de Dijon, les 1ères rencontres Demain la vi(II)e.

Durant ces 5 jours, des expositions, des balades, conférences se sont déroulées au cœur du quartier avec pour objectifs de s'interroger ensemble sur des futurs possibles que chacun contribuera à construire. Alimentation, déchets, énergies, rapport à la nature.

Après la création de l'exposition Demain la vi(II)e, qui a réuni près de 3 000 visiteurs, Dijon métropole a souhaité créer un événement grand public pour « proposer des espaces de réflexion et d'expression autour des questions du changement climatique et de la perte de biodiversité, et de leurs conséquences demain, sur nos modes de vie et notre société ».



Dans le cadre du dispositif de concertation grand public sur le Plan Climat et Biodiversité :



3 –



Les écoles nature dans toutes les communes de la métropole

Les écoles nature de Dijon métropole engagent plusieurs classes de la même école et pour plusieurs années à travailler sur la biodiversité sur un site ou plusieurs sites à proximité de l'école.

Outils de pédagogie active, les écoles nature permettent aux élèves de choisir la zone ou les zones sur lesquelles ils veulent travailler.

L'enseignant et un animateur de Latitude21 accompagnent les élèves dans leur exploration.

Pour l'année 2024-2025, 25 écoles de la métropole se sont engagées dans le dispositif, pour un total de 145 classes, soit 2 964 élèves !

Ecole Roland Carraz

Site étudié : clos des Carmélites

Ecole Buisson Rond (Chevigny-Saint-Sauveur)

Site étudié : une partie du parc de la Sausaie

Ecole Fontaine-aux-Jardins (Quetigny)

Site étudié : une partie de la plaine du Suchot

Ecole des Carrois (Fontaine-lès-Dijon)

Site étudié : une partie de la butte St Bernard

Ecole Elsa Triolet (Talent)

Site étudié : pelouse calcaire sur le plateau de Talent

Ecole François Monot (Daix)

Site étudié : une partie du bois de Saint-Laurent

Ecole Henri Marc (Chevigny-Saint-Sauveur)

Site étudié : une partie du bois du Roy

Ecole Saint-Pierre (Dijon)

Site étudié : partie entre rivière et forêt au parc de la Colombière

Ecole élémentaire d'Ahuy

Site étudié : une partie de la combe du four à Chaux (Ahuy)

Ecole Eiffel (Dijon)

Site étudié : une partie de la combe Persil (Dijon)

Ecole Jean Jaurès (Dijon)

Site étudié : l'esplanade du Clos des Maillonas, entre la Salle Kennedy et l'Ouche (Dijon)

Ecole Lamartine (Dijon)

Site étudié : une partie du Ru de Pouilly, avenue de Stalingrad (Dijon)

Ecole de Magny-sur-Tille

Site étudié : terrain à droite de la salle des Fêtes vers les étangs (Magny-sur-Tille)

Ecole Montchapet (Dijon)

Site étudié : la combe aux fées (Talent)

Ecole Montmuzard (Dijon)

Site étudié : une partie du parc Hyacinthe Vincent (Dijon)



©LATITUDE 21

